

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 25 novembre 1969.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1970, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME II

Développement industriel et scientifique.

INDUSTRIE

Par M. René JAGER,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Marc Pauzet, vice-présidents ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Louis André, Octave Bajeux, André Barroux, Aimé Bergeal, Auguste Billiemaz, Georges Bonnet, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Marcel Brégégère, Pierre Brousse, Raymond Brun, Fernand Chatelain, Michel Chauty, Albert Chavanac, Jean Colin, Francisque Collomb, Maurice Coutrot, Georges Dardel, Léon David, Roger Deblock, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Emile Durieux, François Duval, Jean Errecart, Jean Filippi, Marcel Gargar, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Paul Guillaumot, Roger du Halgouët, Yves Hamon, Alfred Isautier, René Jager, Eugène Jamain, Maxime Javelly, Lucien Junillon, Michel Kauffmann, Maurice Lalloy, Robert Laucourmet, Robert Laurens, Charles Laurent-Thouverey, Marcel Legros, Jean Natali, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Paul Pelleray, Albert Pen, Lucien Perdereau, André Picard, Jules Pinsard, Henri Prêtre, Maurice Sambron, Guy Schmaus, Raoul Vadepied, Amédée Valeau, Jacques Verneuil, Joseph Voyant, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 822 et annexes, 835 (tomes I à III et annexe 10), 837 (tome III) et in-8° 150.

Sénat : 55 et 56 (tomes I, II, III et IV, annexe 8) (1969-1970).

Lois de finances. — Industrie - Institut de développement industriel - Sidérurgie - Automobile - Machine-outil - Energie - Charbon - Electricité - Pétrole - Gaz.

SOMMAIRE

Introduction : Evolution des crédits	5
I. — La politique de développement industriel :	
1° Les lignes de force de la politique industrielle française.....	10
2° Les instruments	14
A. — L'évolution des structures du Ministère.....	14
B. — La création de l'Institut de développement industriel.....	21
II. — Considérations sur l'industrie française :	
1° Aspect structurel	24
A. — La concentration	24
B. — La rentabilité	28
2° Aspect conjoncturel	30
3° Aspects sectoriels	36
A. — La sidérurgie	36
B. — L'industrie automobile	41
C. — L'industrie de la machine-outil.....	44
4° Un aspect régional : les marches de l'Est face à la prépondérance économique allemande.....	47
III. — Le secteur énergétique :	
1° Considérations sur la politique énergétique française.....	50
2° Le charbon	53
A. — La régression de la production.....	53
B. — La diminution de la consommation.....	55
C. — La croissance des importations.....	56
D. — La dégradation de la situation financière des Charbonnages de France	57
E. — La conversion des régions minières.....	58
3° L'énergie électrique	60
A. — Consommation et production.....	60
B. — Le financement des investissements.....	62

4° Le pétrole	66
A. — L'approvisionnement et la consommation.....	66
B. — La diversification des sources d'approvisionnement.....	69
C. — Les difficultés d'application de l'accord franco-algérien sur les hydrocarbures	71
D. — La place des groupes français intégrés : « Elf » et « Total ».	74
5° L'industrie du gaz naturel.....	78
A. — La consommation du gaz naturel.....	78
B. — Les prévisions de fournitures.....	79
C. — Le prix du gaz naturel.....	81
Conclusion	83

ANNEXES

I. — Evolution de l'indice de la production industrielle de juin 1968 à août 1969.....	92
II. — Part des principales sociétés françaises dans la production d'acier brut, effectifs ouvriers et chiffre d'affaires de l'industrie sidérur gique	93
III. — Industrie automobile :	
1° Evolution de la production et des ventes de l'automobile fran çaise depuis un an.....	94
2° Evolution de la production et des exportations de l'industrie automobile en Allemagne de l'Ouest et en Italie	94
3° Répartition du marché français des voitures particulières entre divers constructeurs français et étrangers au premier semes tre 1969	94
4° Importations françaises en provenance de divers pays en 1968 et 1969	95
IV. — Evolution de la production des Charbonnages de France de 1960 à 1969 et objectifs pour 1970	96
V. — Importations et exportations françaises de combustibles minéraux solides	97
VI. — Productions et consommations d'électricité de 1967 à 1975	98
VII. — Le Fonds de soutien aux hydrocarbures	99

INTRODUCTION

Evolution des crédits.

Mesdames, Messieurs,

Les crédits prévus pour le développement industriel et scientifique en 1970 atteignent 5 milliards 110 millions de francs, soit près du double des crédits inscrits au budget du Ministère de l'Industrie en 1969 (2 milliards 235 millions de francs). A la vérité, cette augmentation traduit *la transformation des structures du Ministère de l'Industrie*, telles qu'elles ont été précisées par le décret du 18 juillet 1969.

M. Ortolí exerce, en effet, les attributions antérieurement conférées au Ministre de l'Industrie et à celles du Premier Ministre en matière de :

- recherche scientifique et technique ;
- énergie atomique ;
- études et recherches spatiales ;
- informatique ;
- exploitation des océans.

On observera, en outre, que 71 % de cette énorme masse de crédits (5.110 millions d'anciens francs) sont absorbés par deux chapitres :

- la subvention aux Houillères nationales (chap. 45-12) : 1 milliard 870 millions de francs ;
- la subvention au Commissariat à l'énergie atomique (chap. 62-00) : 1 milliard 795 millions de francs.

Les dépenses ordinaires sont en augmentation de 214 millions de francs qui peuvent s'analyser de la façon suivante :

En premier lieu et compte tenu d'économies consécutives à un étalement des recrutements et à une réduction des frais de déplacement, des mesures nouvelles concernant l'industrie ont entraîné un accroissement des crédits de 7 millions de francs motivé par :

- la création de deux Secrétariats d'Etat ;
- un accroissement de l'activité de l'Institut de la propriété industrielle ;
- un renforcement du contrôle des établissements classés ;
- une accélération de l'établissement de la carte géologique ;
- un renforcement des effectifs des écoles des Mines et une dotation complémentaire à l'Institut de Recherche appliquée.

En second lieu, l'intégration dans le nouveau ministère du Centre national d'études spatiales, du Centre national pour l'exploitation des océans et de l'Institut de recherche d'informatique et d'automatique a entraîné un accroissement de crédit de 161 millions de francs.

En outre, dans le cadre des interventions publiques, on observe des variations en sens contraire :

— en augmentation pour la subvention aux Houillères (+ 39 millions de francs au chapitre 45-12) et pour l'aide aux recherches techniques (+ 1,5 million de francs au chapitre 44-91). En revanche, les crédits pour l'encouragement à l'artisanat (chap. 44-01) ont été maintenus à leur niveau réduit de 1968 (8.403.000 F) ; la subvention à la Caisse de péréquation des combustibles minéraux solides (chap. 44-11) est réduite de 10 millions, tandis que les crédits allant à la formation professionnelle et à la promotion sociale (chap. 44-93) tombent à 2.200.000 F.

Ces amputations concernent donc des actions importantes pour l'avenir, comme la formation professionnelle, ou des chapitres qui sont en vérité évaluatifs et qu'il faudra bien adapter en fonction des circonstances.

Quant aux **dépenses en capital**, elles concernent à la fois les investissements exécutés par l'Etat (titre V du budget) et les subventions d'investissement accordées par l'Etat (titre VI).

En ce qui concerne le titre V, les crédits atteignent 315 millions de francs, dont :

- 105 millions pour le Fonds de la recherche scientifique et technique ;
- 145 millions pour le Plan-calcul ;
- 60 millions pour permettre au Gouvernement de mener une action de politique industrielle par le moyen de l'Institut de développement industriel ;
- et 5 millions destinés, à concurrence d'un tiers, à l'équipement de l'administration centrale et, à concurrence de deux tiers, à l'équipement des écoles des Mines de Paris, Douai, Alès et Saint-Etienne.

Quant aux subventions d'investissement accordées par l'Etat, elles atteignent 2 milliards 530 millions de francs et concernent pour l'essentiel :

— le Commissariat à l'Energie atomique (chap. 62-00).....	1.795.000.000 F.
— le programme de recherche spatiale (chap. 66-00).....	471.800.000
— les contrats pour le développement des résultats de la recherche (chap. 66-01).	107.500.000
— le Centre national pour l'exploitation des océans (chap. 66-02).....	35.250.000
— l'Institut de recherche d'informatique et d'automatique (chap. 66-03).....	7.854.000
— le Bureau de recherches géologiques et minières (chap. 62-12).....	34.472.000
— enfin, l'aide à la recherche scientifique et à l'industrialisation d'une part, et la subvention d'équipement à divers centres de recherche, d'autre part (chap. 64-90 et 64-91).....	11.000.000

Ces derniers crédits seront essentiellement affectés au Centre technique des industries mécaniques et au Laboratoire central des industries électriques.

Observons que trois millions de crédits de paiement doivent permettre à l'Institut national de recherche chimie appliquée de poursuivre des études en matière de pollution de l'air et de l'eau et de mettre en place une unité pilote de chimie organique.

Soulignons également que le Bureau de recherches géologiques et minières voit ses crédits de paiement amputés de 25 % et ses autorisations de programme réduites de 12,50 %.

Il apparaît donc que la plus grande partie des crédits du Ministère du développement industriel et scientifique est affectée au fonctionnement du ministère lui-même ou au financement, soit d'entreprises publiques en difficulté, soit d'établissements publics dont l'État assume la gestion. Il faut cependant reconnaître que les crédits prévus au nouveau chapitre « d'action de politique industrielle » doivent permettre au Gouvernement de promouvoir une politique à la fois plus dynamique et plus efficace, mieux adaptée à la dimension des entreprises et à la transformation de la société sous l'effet d'un progrès technique accéléré.

I. — LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

La création d'un Ministère du Développement industriel et scientifique correspond à la volonté des pouvoirs publics, réaffirmée cette année avec une vigueur nouvelle, de mettre en œuvre une véritable politique industrielle, cohérente et efficace, qui permette à la France d'affronter dans des conditions meilleures la concurrence internationale. Le Gouvernement semble en effet avoir pris conscience du sous-développement relatif de l'industrie nationale et il paraît opter délibérément pour une action concurrentielle et non plus protectionniste. La publication successive du « rapport Nora » sur les entreprises publiques, puis, cette année, du rapport du comité d'experts sur le développement industriel traduisent cette préoccupation.

Outre la création d'un Fonds d'action conjoncturelle, trois sortes de décisions marquent l'infléchissement du rôle de l'Etat dans le secteur industriel ; elles portent sur :

- le désengagement de l'Etat dans le secteur de l'équipement ;
- la création de l'Institut de développement industriel ;
- la plus grande autonomie des entreprises nationalisées.

Le premier point ne concerne pas le budget du Ministère du Développement industriel et scientifique. Le troisième serait susceptible d'avoir dans l'avenir une incidence budgétaire non négligeable mais n'est encore dans une large mesure qu'un objet d'étude.

Il convient néanmoins de noter ici leur conjonction, significative pour la compréhension globale de la nouvelle orientation, que l'Etat semble donner à sa politique industrielle.

Avant d'examiner la portée de la restructuration du ministère et de la création de l'I. D. I., qui sont cette année deux faits notables concernant le budget de l'industrie, votre rapporteur exposera brièvement les grandes lignes de la politique de développement industriel préconisée par l'Etat.

1° LES LIGNES DE FORCE DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE FRANÇAISE

La politique industrielle volontaire que les pouvoirs publics proposent de concevoir et d'appliquer peut se définir comme l'ensemble des actions menées par l'Etat dans le but d'assurer aux entreprises industrielles les conditions de fonctionnement permettant à l'économie un développement optimum.

Il est clair que la politique industrielle ne peut être conçue que comme partie intégrante de la politique économique générale dont elle est une des composantes et qui, par ailleurs, lui impose un cadre d'ensemble : l'économie française est une économie de libre entreprise ouverte sur le marché extérieur.

Ceci posé, la politique industrielle a pour objectifs essentiels :

- de faciliter la mutation des comportements à l'égard de l'industrie ;
- de renforcer la compétitivité des entreprises ;
- de favoriser leur action dans le milieu international ;
- de promouvoir une coopération accrue entre les pays de la Communauté économique européenne.

*

* *

A. — Faciliter la mutation des comportements à l'égard de l'industrie implique, d'une part, que l'industrie occupe la place qui lui revient dans le pays, d'autre part, que des relations aussi efficaces et confiantes que possible s'établissent entre les entreprises et l'administration.

Il est devenu banal de constater que l'industrie française est mal connue et même, mal aimée. Cette situation résulte sans doute du poids de notre tradition agricole ainsi que des tentations prématurées de la société post-industrielle, et se traduit par une inadaptation trop fréquente des esprits aux impératifs industriels.

Il est, dans ces conditions, nécessaire d'éveiller l'intérêt de l'opinion publique et de l'administration pour ces problèmes. Des progrès sensibles ont été accomplis en ce sens mais de nombreux efforts restent à faire, notamment pour rendre au souci du prix de revient, à la notion de profit, aux problèmes commerciaux et financiers l'importance qui leur échoit.

Il convient, parallèlement, d'adapter notre système de formation à tous les niveaux : dans l'enseignement primaire et secondaire où, jusqu'ici, les élèves n'ont pas reçu les notions essentielles susceptibles de les préparer à la vie dans une société industrielle et dans l'enseignement supérieur afin de développer l'étude des techniques modernes de gestion.

De même, la plus grande importance doit être attachée à tout ce qui peut favoriser l'adhésion du personnel aux fins de l'entreprise, qu'elle soit publique ou privée. Les premiers pas faits dans cette direction — intéressement des travailleurs, droit syndical nouveau — devront progressivement être complétés.

Les relations entre l'administration et les entreprises ont été, quant à elles, souvent caractérisées par un sentiment de méfiance réciproque. Il en résultait la mise en place par l'Etat d'un système de réglementation trop rigide et contraire à l'épanouissement de l'initiative privée ainsi que la tentation de substituer sa responsabilité à celle des entreprises. Un partage plus rationnel des tâches est désormais admis et on peut noter un certain assouplissement de la réglementation dans quelques domaines. Il importe néanmoins aux Pouvoirs publics de poursuivre leur action dans cette voie et de favoriser l'éclosion d'un état d'esprit marqué par un désir de coopération. Ainsi la réalisation du projet « Sirène », imaginé par les services de l'I. N. S. E. E. avec l'aide de la délégation à l'informatique, permettra de « rationaliser les circuits d'information entre les entreprises et l'administration d'une part et, d'autre part, les circuits interadministratifs, afin d'éviter les travaux et liaisons superflus. »

B. — Ce n'est que dans la mesure où les comportements vis-à-vis de l'industrie se seront transformés que les actions visant à **renforcer la compétitivité des entreprises** pourront atteindre pleinement leur but. Celui-ci est double : il s'agit à la fois de renforcer les structures de l'activité industrielle et d'adapter son environnement.

a) **L'action sur les structures** s'attache, en premier lieu, à accélérer par des incitations financières ou fiscales *le mouvement de concentration* des entreprises en cours depuis quelques années. Les avantages de la grande dimension sont bien connus, qu'il s'agisse du développement optimum des fabrications grâce à une capacité d'investissement accrue et aux effets de la production en grande série, ou de la création de fonctions commerciales et de recherche mieux adaptées.

La politique de concentration doit, au demeurant, être appliquée avec discernement selon les secteurs et n'apparaît en aucune manière incompatible avec l'existence de petites et moyennes entreprises prospères. Celles-ci doivent conserver, grâce à leur souplesse, un champ d'activité étendu et peuvent être particulièrement compétitives soit sur des marchés régionaux, soit dans le domaine de la sous-traitance, soit dans certains secteurs de technique très évoluée. Pour être efficace, leur action doit être toutefois soutenue par les Pouvoirs publics, non pas dans une optique protectionniste, mais avec le souci de stimuler leur dynamisme.

La transformation des structures implique, enfin, le renforcement des *capacités de recherche* au niveau des entreprises. Il serait, à cet égard, souhaitable d'assurer une meilleure répartition des efforts entre les laboratoires de l'Etat et les laboratoires privés de manière, d'une part à favoriser la diffusion des innovations susceptibles de conduire à des applications industrielles, d'autre part à stimuler non seulement les industries de pointe, mais les techniques de pointe dans l'ensemble de l'industrie.

b) Agir sur **l'environnement** consiste, d'abord, à prendre conscience des répercussions au niveau des entreprises des décisions de tous ordres prises par l'administration, afin d'éviter des effets pervers imprévus. Cela consiste, ensuite, à adapter le cadre juridique, fiscal, financier et technique de l'activité industrielle de manière à obtenir une rentabilité optimale de celle-ci.

C. — Le renforcement de la compétitivité est la condition primordiale du succès de **l'action des entreprises françaises dans le cadre international**. Ce n'est cependant pas une condition suffisante dans la mesure où les efforts en ce domaine de toutes les industries concurrentes sont soutenus par leurs gouvernements respectifs.

Une aide des Pouvoirs publics s'avère ainsi nécessaire sous un double aspect, défensif et offensif.

Dans le sens de la protection, il paraît souhaitable de maintenir en vigueur la réglementation des échanges de marchandises avec certains pays de l'Est, le Japon et les pays en voie de développement. De même, et tout en adoptant une attitude très libérale vis-à-vis des investissements étrangers en France, il est indispensable de disposer de la faculté de s'opposer à une opération qui semblerait inopportune compte tenu des perspectives de développement d'un secteur donné ou des impératifs de la sécurité nationale.

En ce qui concerne l'aspect offensif, une des tâches les plus urgentes du Gouvernement est de sensibiliser l'opinion aux nécessités de l'expansion à l'étranger dans un régime de concurrence de plus en plus marquée. Il s'agit, parallèlement, d'intensifier l'effort d'information accompli, en particulier par les services administratifs, pour faire connaître la production française à l'extérieur aussi bien que les caractéristiques des économies étrangères en France.

Il est à noter que, sur le plan des moyens financiers, les limites des procédures d'incitation à l'expansion actuellement appliquées sont étroites dans le cadre de la réglementation de la Communauté économique européenne. Cette situation impose une expansion plus vigoureuse des investissements français à l'étranger, seuls susceptibles d'assurer une implantation durable de notre industrie sur les marchés extérieurs.

D. — La politique industrielle ainsi définie serait vaine si le Gouvernement ne s'attachait pas à **promouvoir une coopération accrue entre les pays de la C. E. E.** de manière à mettre en œuvre une véritable politique industrielle commune.

La nécessité de cette dernière résulte des données de l'évolution économique mondiale. Le renforcement constant et durable de la compétition internationale privilégie les entreprises dont l'activité s'appuie sur l'infrastructure de plusieurs pays et, à moins de choisir la voie d'une spécialisation étroite, les industries européennes doivent unir leurs moyens, en particulier sur le plan commercial et en matière de recherche. Par ailleurs, la définition des modalités d'une division internationale du travail entre les pays développés et les pays en voie de développement paraît inéluctable. Pour les pays de la C. E. E., elle ne pourra s'effectuer qu'au niveau communautaire.

Nécessaire, la politique industrielle commune doit comporter trois volets :

Il s'agit d'abord d'assurer, dans un régime de concurrence, la libre circulation des biens, des personnes, et des capitaux conformément au Traité de Rome. Les résultats obtenus sur ce plan sont positifs malgré les lacunes qu'il convient de combler, dans le domaine de la politique des marchés publics et des entraves techniques en particulier.

Il s'agit ensuite de mettre en place une législation uniforme pour tracer le cadre de l'activité des entreprises. Les efforts accomplis, à cet égard, quant aux régimes des aides publiques ou des ententes et des concentrations, à la fiscalité, à la réglementation en matière de brevets ou à la création d'une société commerciale européenne se sont avérés jusqu'ici décevants, malgré quelques progrès ici et là.

Une véritable politique industrielle commune implique, enfin, la définition des objectifs et des moyens de développement industriel des pays de la C. E. E. Or, si l'on excepte la création du comité de la politique économique à moyen terme ou quelques travaux en matière de recherche, il apparaît que rien n'a été fait dans ce sens alors que des problèmes aigus se posent, par exemple, en ce qui concerne l'accueil des investissements étrangers, les approvisionnements, les structures et la localisation des activités ainsi que la politique commerciale vis-à-vis des pays tiers. Une accélération des négociations en cours et leur extension à des domaines jusqu'ici ignorés s'avère, dans ces conditions, vivement souhaitable.

*

* *

2° LES INSTRUMENTS

A. — L'évolution des structures du Ministère.

L'activité du Ministère du Développement industriel et scientifique diffère de celle de l'ancien Ministère de l'Industrie en ce que :

— d'une part, *l'accent est désormais mis sur la politique industrielle*, le décret n° 69-724 du 18 juillet 1969 chargeant le ministre de « proposer au Gouvernement une politique tendant à promouvoir le développement des activités industrielles ». Pour la première fois, un crédit est inscrit au projet du Département, au titre des « actions de politique industrielle » ;

— d'autre part, le ministre est chargé par le décret précité de proposer au Gouvernement une politique tendant à *promouvoir le développement de la recherche scientifique et technique* ; à ce titre, il exerce la plupart des attributions précédemment dévolues du Premier Ministre en matière de recherche, notamment en ce qui concerne le Fonds de la Recherche, le Commissariat à l'énergie atomique, le Centre national d'études spatiales, le Centre national d'exploitation des océans et l'Informatique.

Par ailleurs ont été créés une Direction de l'*artisanat* en avril 1969 puis un Secrétariat d'Etat à la *moyenne et petite entreprise*.

L'ensemble de ces réformes tend à faire du ministère un meilleur instrument d'action à trois points de vue : priorité à la politique industrielle et effort de cohérence des actions entreprises dans ce domaine ; meilleure liaison entre l'industrie et la recherche ; promotion d'une politique plus dynamique dans le secteur des petites et moyennes entreprises. Ces préoccupations ne sont en fait pas nouvelles et il convient de rappeler l'action menée par le ministère durant ces derniers mois dans ces trois domaines.

a) **La politique industrielle : effort de cohérence.**

Il n'est pas utile de revenir ici sur l'exposé des objectifs de la politique industrielle. Il convient par contre de noter l'effort accompli par la Direction générale de la politique industrielle depuis juillet 1967, date de sa création, pour définir le contenu de cette politique et poser les bases de ses relations avec les autres administrations.

Depuis un an, son œuvre d'information et de coordination se poursuit :

— la Direction a développé, encore insuffisamment d'ailleurs, les moyens d'étude qui lui sont nécessaires pour proposer au ministre les *choix essentiels de la politique industrielle*. Les études économiques ont porté plus particulièrement sur les problèmes des choix sectoriels, de la concentration des entreprises, des investissements étrangers, des effets du budget sur l'industrie.

— la *rénovation de l'appareil d'information* a commencé à entrer dans les faits. Parallèlement à l'amélioration des données statistiques traditionnelles sur les produits (enquêtes dites de branches), une enquête annuelle de type nouveau (dite enquête de sec-

teur) a été lancée dans le but de connaître les entreprises et leurs structures. Cette enquête couvre dès maintenant près de la moitié des secteurs industriels. Lancée auprès de 17.000 entreprises elle a été fort bien accueillie : à la fin de juillet 1969, près de 97 % des entreprises avaient répondu. Le dépouillement sur ordinateur sera terminé vers la fin octobre. On notera que grâce à cette enquête nouvelle un grand nombre de questionnaires traditionnels ont pu être supprimés. La tâche des entreprises a donc pu être sensiblement allégée.

— *l'étude d'un système informatique* destiné à traiter l'ensemble des informations concernant les entreprises industrielles, et recueillies soit par les enquêtes statistiques, soit à l'occasion des interventions de l'Etat, s'est développée. Il est apparu qu'un tel système ne prendrait son sens que si, loin de se borner à traiter les informations détenues par le ministère et pour son seul usage, il incorporait des données provenant de nombreuses autres administrations (Economie et Finances, Affaires sociales, Transports, Recherche, Plan, Aménagement du territoire, etc.), et servait à les informer toutes en même temps qu'à restituer aux entreprises elles-mêmes et aux organisations syndicales des informations utiles sous une forme adéquate. Ainsi est né le projet « *Eneïde* » qui vise à la constitution d'une banque administrative de données dont on doit attendre à la fois un progrès considérable de l'information des pouvoirs publics sur les réalités industrielles, et une transformation profonde des relations entre l'administration et les administrés.

L'étude de ce projet se poursuit au rythme ralenti qu'autorisent les possibilités budgétaires. Deux années de préparation sont encore nécessaires, étant donné les difficultés techniques à surmonter et l'ampleur du projet.

— enfin, la Direction s'est efforcée de susciter dans *l'ensemble de l'administration* la mise à l'étude de questions importantes pour le développement industriel, en même temps qu'elle tentait de faire prévaloir la préoccupation du développement industriel dans le plus grand nombre possible d'instances de décision. Cette action permanente, qui a été menée non sans succès avec des moyens extrêmement réduits, a été plus particulièrement marquée vis-à-vis de la Délégation générale à la Recherche scientifique et technique (aide à la recherche industrielle), du Ministère des Transports, (rôle des transports dans la formation des coûts industriels), du Ministère de l'Economie et des Finances (F. D. E. S., régime des aides de

l'Etat, contrats de programme, marchés publics, assurances des bureaux d'études techniques) du Ministère des Affaires étrangères (négociations commerciales bilatérales, accords de coopération, affaires européennes).

b) La liaison industrie-recherche.

Le regroupement des anciens départements chargés de l'Industrie et de la Recherche scientifique au sein d'un nouveau Ministère du Développement industriel et scientifique répond bien évidemment au souci d'améliorer l'efficacité des interventions de l'Etat dans ces deux domaines en leur assurant une meilleure coordination ; mais ce regroupement implique une profonde mutation des missions qui, limitées initialement à une simple gestion, doivent s'élargir afin de permettre une animation et la meilleure coordination possible de ces activités.

En effet, actuellement le progrès d'un pays se mesure, d'une part, à sa capacité technologique, d'autre part, à son aptitude à l'innovation. Or, les comparaisons internationales avec les pays développés montrent que notre retard est considérable dans ces domaines.

Faire passer ces deux exigences de la capacité technologique et de l'aptitude à l'innovation dans le développement de l'industrie sera une des tâches fondamentales du nouveau ministère :

— il convient de faire croître dans les budgets publics les dépenses de développement par rapport à l'ensemble des dépenses de recherche fondamentale et appliquée ;

— les résultats de la recherche appliquée doivent être directement accessibles aux différentes personnes responsables dans les entreprises des opérations d'innovation. Ceci serait facilité si une part beaucoup plus grande des travaux de recherche appliquée était poursuivie dans des laboratoires dépendant d'organismes de production, plutôt que d'être effectuée *intra muros* par des laboratoires publics ;

— cette liaison entre le développement scientifique et le développement industriel constituera un objectif pour certains organismes : le Commissariat à l'Energie atomique, par exemple, peut contribuer plus fortement au développement industriel en

apportant un soutien plus important à l'industrie. Les moyens existant au Commissariat dans certains domaines qui ne touchent pas spécialement au nucléaire pourront être rassemblés autour de certaines finalités, la lutte contre la corrosion par exemple ;

— la mise en œuvre d'une telle politique implique essentiellement un renforcement de la coordination interministérielle en matière de recherche scientifique et de développement. La cohérence des interventions de l'État entre elles et dans l'ensemble des programmes publics ou privés, civils et militaires, est nécessaire à la poursuite d'une stratégie nationale de la recherche qui atteigne à la meilleure efficacité économique et sociale. C'est dans cette optique que sont organisés les travaux de la Commission chargée de préparer le VI^e Plan dans le domaine de la recherche et du développement.

L'aide au développement des recherches techniques, sur laquelle il convient de donner quelques précisions, entrainé déjà dans le champ d'action de l'ancien Ministère de l'Industrie. Un groupe d'experts réuni en 1968 a aidé le ministre à définir une politique à l'égard des centres techniques professionnels (recherche industrielle collective).

Dans le cadre du budget de 1970, les interventions financières sont divisées en deux catégories :

— *l'aide technique directe* que les établissements de recherche industrielle collective dispensent aux entreprises grâce à des subventions du Ministère du Développement industriel et scientifique consiste à diffuser sur place, dans les usines, les procédés techniques modernes.

Cette action, lancée par le Département depuis plusieurs années, doit être poursuivie et développée par les centres. Mais, compte tenu de la rentabilité immédiate qu'elle doit avoir pour les entreprises bénéficiaires, il est souhaitable que les centres tendent de plus en plus à la concevoir comme une activité financée directement par ceux-ci. Cette politique répond à un double souci :

— permettre aux centres d'avoir une connaissance exacte des désirs de leur clientèle, par la mesure des efforts que celle-ci consent en faveur des différentes actions lancées ;

— renforcer l'audience des services compétents, l'expérience montrant bien souvent qu'une attention plus grande est portée dans les entreprises à des conseils extérieurs quand ceux-ci sont payants.

— *les études* confiées par convention à des organismes de recherche ont des objectifs à plus long terme. Certaines sont demandées par l'Administration pour l'établissement de réglementations ou sur des problèmes techniques d'intérêt majeur pour le progrès de telle ou telle activité. D'autres, beaucoup plus nombreuses, sont entreprises selon un programme établi en liaison avec les directions techniques du Ministère de l'Industrie, dans l'intérêt général d'une profession. Ces contrats d'études s'étendent plus souvent sur plusieurs années et nécessitent une continuité des crédits. Ces études ont souvent donné lieu à des prises de brevets. Au cours des dernières années, l'Institut d'optique, par exemple, a déposé 21 brevets et le Laboratoire central des industries électriques 16.

Le Ministère veille particulièrement à ce que les études entreprises sous son impulsion aient des débouchés industriels. Les résultats enregistrés sont particulièrement intéressants. Ainsi, à côté des programmes d'études de technique de pointe financés par l'Etat, il est nécessaire d'encourager aussi par des contrats publics des études « moins nobles » ayant des débouchés immédiats sur un vaste marché qui représente la plus grande part du chiffre d'affaires des industriels français. Dans un domaine aussi considérable que celui de la recherche technique, les contrats d'études sont autant de points de cristallisation qui font avancer toute l'industrie française.

c) **L'artisanat et la petite et moyenne entreprise.**

— La création d'une *Direction de l'Artisanat* au Ministère du Développement industriel et scientifique, dotée de personnel qualifié, permet à votre commission d'espérer que les actions entreprises et à entreprendre dans ce secteur vont être orientées avec une plus grande fermeté.

Le montant des crédits prévus pour 1970 au titre de l'encouragement à l'artisanat (chap. 44-01) reste pratiquement inchangé par rapport au budget de l'année précédente. Les diverses mesures envisagées en 1969, dont votre commission avait analysé le contenu dans le cadre de ce rapport, sont reconduites. Il s'agit des subventions pour l'organisation d'expositions artisanales, pour l'encouragement à l'artisanat et au travail de qualité, pour le Centre d'études

internationales de l'artisanat, des primes aux centres d'apprentissage, des subventions en faveur de l'artisanat d'art, en faveur du Centre d'étude et de perfectionnement de l'artisanat et des métiers (C. E. P. A. M.), enfin de la subvention au Comité d'entente des organisations artisanales françaises.

Par contre les crédits prévus au titre de la promotion sociale (chap. 44-93) sont réduits de 300.000 F par rapport au budget de 1969.

Votre commission regrette que ce poste ait été atteint par les restrictions budgétaires, dans la mesure où un des problèmes cruciaux de l'adaptation des artisans à l'économie moderne est leur insuffisante qualification en matière de gestion. Elle souhaite que la Direction de l'artisanat continue de se pencher avec attention sur cette question, ainsi d'ailleurs que sur la mise en œuvre de moyens d'information meilleurs, à la fois de l'administration sur le secteur artisanal et de l'artisanat sur les problèmes économiques actuels.

C'est avec satisfaction qu'elle a pris connaissance des activités poursuivies en 1969 par le C. E. P. A. M. Chargé de la formation des personnels d'assistance technique aux métiers, le C. E. P. A. M. forme actuellement une cinquième promotion d'assistants techniques. Une sixième promotion sera formée à partir du 1^{er} juillet 1970. Par ailleurs, huit animateurs spécialisés dans l'assistance technique aux métiers pour les zones de rénovation rurale vont être recrutés au cours du premier semestre 1970. Le C. E. P. A. M. s'est chargé également d'effectuer des études sur les problèmes économiques de l'artisanat.

En ce qui concerne les problèmes fiscaux de l'artisanat, les divers efforts de simplifications fiscales entrepris actuellement par le Gouvernement (patente, taxes à la valeur ajoutée, impôt sur le revenu des personnes physiques, droits de mutation) devraient être particulièrement bien accueillis par les artisans.

— la Direction de l'Artisanat est rattachée au nouveau *Secrétariat d'Etat à la petite et moyenne entreprise et à l'artisanat* dont on est en droit d'attendre des initiatives nouvelles. Afin de promouvoir le dynamisme et la capacité d'innovation de la moyenne et petite industrie, il convient de faciliter l'accès des entreprises de ces secteurs aux marchés publics, de favoriser les conditions de coopération entre ces entreprises et les grands groupes industriels, de développer les efforts en matière de formation à la gestion, de

renforcer dans les prévisions économiques de ces entreprises la notion d'exportation, et cela en liaison étroite avec les organisations professionnelles. Il faut enfin améliorer la trésorerie des entreprises les plus dynamiques par l'adaptation du système bancaire, afin de faciliter les conditions de crédit, et, éventuellement, grâce aux interventions de l'Institut de développement industriel.

B. — La création de l'Institut de développement industriel.

La création de l'I. D. I. s'inscrit dans le cadre des orientations nouvelles de la politique industrielle de l'Etat, à la recherche d'instruments d'intervention adaptés aux exigences d'un marché concurrentiel. Cette préoccupation est commune à plusieurs Etats européens, tels l'Italie et la Grande-Bretagne, dont les expériences ont été brièvement analysées dans ce rapport à l'occasion du budget de 1969.

Parmi les multiples formes préconisées ou critiquées depuis que l'opportunité du projet est à l'ordre du jour, *le visage de la nouvelle institution se précise* au fur et à mesure des éclaircissements fournis par le Gouvernement : statut de droit privé et structure légère ; gestion dynamique ; opérations rentables ; mobilité des capitaux engagés ; champ d'action privilégié : la moyenne entreprise ; telles sont ses caractéristiques essentielles.

Société anonyme de droit privé, l'Institut disposera des capitaux que fourniront l'Etat et ses membres fondateurs, qui seront des établissements financiers ou bancaires, banques nationalisées, Crédit national, éventuellement Crédit agricole et sociétés de développement régional.

Le conseil d'administration dont il sera doté réunira les représentants de ses actionnaires et de personnalités connues pour leur pratique de l'industrie. Ses animateurs seront des hommes d'expérience, issus du secteur privé, connaissant bien les techniques de gestion des entreprises et les problèmes industriels et financiers. Ils seront *largement indépendants*, et le rôle de l'Etat, qui ne contrôlera pas le capital et ne sera pas représenté au conseil d'administration, sera essentiellement de définir le cadre général d'action de l'Institut.

L'I. D. I. disposera d'un personnel réduit en nombre et de structures légères. Il est prévu qu'il fera appel à des concours extérieurs pour étudier les opérations qu'il envisagera.

La gestion de l'Institut obéira au droit privé et aux critères de rentabilité. Sa mission de contribuer à l'accélération du rythme de développement de l'industrie impliquera qu'il réserve son concours aux secteurs et aux entreprises connaissant ou appelés à connaître une forte croissance et offrant des perspectives certaines de rentabilité. Elle exclut le sauvetage des entreprises condamnées comme l'action en faveur de celles dont les circuits de financement habituels suffisent à assurer le développement. Elle exclut aussi toute intervention dans le secteur des entreprises publiques, aux besoins desquelles il appartient à l'Etat de subvenir directement.

De même, l'existence de mécanismes ou d'organismes spécialisés dans le financement à moyen ou long terme des entreprises conduit à exclure l'intervention de l'Institut sous forme de prêts.

Ses interventions tendront donc exclusivement à renforcer la structure financière des entreprises bénéficiaires par *un apport temporaire de fonds propres*, selon des modalités très souples, adaptées à chaque cas particulier : participation au capital, apports en compte courant, souscription d'obligations convertibles, etc... Pour que ses ressources soient utilisées avec le maximum d'efficacité, elles devront connaître une rotation rapide. L'Institut ne cherchera donc pas à s'assurer une présence permanente ou durable au sein des entreprises auxquelles il apportera son concours, mais s'efforcera au contraire de libérer les capitaux qu'il aura investis au terme du délai nécessaire à la réalisation de l'objectif poursuivi.

Si l'Institut doit être particulièrement attentif aux problèmes des *entreprises de dimension moyenne*, dont la croissance rencontre les obstacles les plus nombreux, il pourra également favoriser par une action d'appoint des opérations de plus grande envergure.

Parmi les secteurs qui appellent son intervention de la manière la plus urgente, celui des industries mécaniques, électriques et électroniques offre un exemple caractéristique de la diversité des actions qui seraient nécessaires ; dans ce secteur d'activités essentielles, dont certaines en expansion rapide, les grandes restructurations récemment intervenues laissent subsister un tissu d'entreprises dispersées, mal adaptées à l'exercice de sous-traitances ou de fabrications spécialisées nécessitant un effort soutenu d'innovation, et inaptes à résister à l'emprise ou à la concurrence des firmes étrangères comme à percer sur les marchés d'exportation.

En attendant de pouvoir recourir directement à l'épargne privée, l'Institut disposera de ressources qui lui seront fournies par l'Etat et par ses membres fondateurs. Les crédits prévus en 1970 au chapitre 54-92 (150 millions d'autorisations de programme, 60 millions de crédits de paiement) seront en majeure partie consacrés à l'Institut. D'autre part, les concours que lui apporteront ses actionnaires sous formes de capital ou d'avances devraient porter le total de ses moyens d'action pour 1970 à 300 ou 400 millions de francs.

La création de l'I. D. I. n'est donc aucunement l'occasion d'une réorganisation d'ensemble des modes d'action de l'Etat dans l'industrie. Ni banque nationale d'investissements, ni I. R. I. à la française coiffant le secteur nationalisé, ses dimensions sont modestes. Il n'y a pas, finalement, contradiction entre les objectifs qui peuvent paraître ambitieux et la modicité des moyens financiers qui lui sont allégués au départ, dans la mesure où l'Institut est appelé à intervenir dans des opérations coûteuses seulement à l'échelle des entreprises moyennes qui doivent être son champ d'action privilégié. Et selon toute vraisemblance aurait-il été possible, dans un contexte de restrictions budgétaires et à l'heure où l'Etat cherche à se décharger sur les circuits privés du financement des équipements collectifs, de doter le nouvel Institut d'une somme plus considérable ?

Quoi qu'il en soit, rien ne laisse craindre que la modestie du projet originel condamne tout développement dans l'avenir, si du moins les résultats de l'action de l'Institut sont concluants ; et, dans un contexte patronal peu favorable, la prudence actuelle des pouvoirs publics se justifie d'autant mieux.

Si l'I. D. I. peut paraître comme une institution disposant de peu de moyens, alors même que la décision de le créer est un acte politique d'importance, il ne convient pas néanmoins de négliger ses possibilités d'action sur le développement industriel. Est-il besoin de rappeler que son efficacité dépendra de conditions bien connues : choix des dirigeants ; respect de son autonomie par l'autorité de tutelle ; coordination avec l'action des autres instances financières ; opportunité des interventions sélectionnées. Autant d'hypothèques que seule l'épreuve des faits permettra de lever.

II. — CONSIDERATIONS SUR L'INDUSTRIE FRANÇAISE

La politique de développement industriel ne peut être envisagée *in abstracto*. C'est pourquoi votre commission a jugé opportun d'évoquer, tant au point de vue des structures que de l'évolution conjoncturelle, certains aspects de la situation de l'industrie française. Elle a, en outre, analysé les problèmes particuliers aux secteurs de la sidérurgie, de l'automobile et de la machine-outil. Enfin, elle s'est penchée sur l'aspect régional propre aux marches de l'Est.

1° ASPECT STRUCTUREL

A. — La concentration.

L'industrie française est moins concentrée que celle des autres pays développés : 26,8 % de la main-d'œuvre française travaillent dans des entreprises qui emploient plus de 500 salariés en 1968, contre 38,8 % en Allemagne, 40,5 % aux Pays-Bas, 42,3 % aux Etats-Unis. Précision peu encourageante : les 50 premières entreprises réalisaient 14,3 % du chiffre d'affaires global en 1955 et 15,7 % en 1968, soit un écart de moins de 2 % en 13 ans, malgré la poursuite du mouvement de concentration entrepris dans d'importants secteurs.

Les principales opérations de concentration réalisées ces derniers mois ou en cours de réalisation concernent la chimie et les industries mécaniques, électriques et électroniques.

La chimie française s'organise autour de deux grands pôles : Rhône-Poulenc, d'une part, Elf-S. N. P. A. - Total-Chimie, d'autre part. En mai 1969, Rhône-Poulenc a absorbé Progil (produits chimiques de base et plastiques). En juillet, Péchiney-Saint-Gobain (plastiques et engrais) passait sous son contrôle et lui cédait sa part dans Naphtachimie.

D'autre part, Total (Total-Chimie, filiale de la Compagnie française des pétroles et de la Compagnie française de raffinage) et le groupe Elf-Erap (Société nationale des pétroles d'Aquitaine et Société Elf-Union) ont conclu un accord de coopération dans le domaine de la pétrochimie.

Actuellement, se pose le problème de l'avenir des activités chimiques d'Ugine-Kuhlmann (chlore, acide sulfurique, engrais, produits fluorés organiques, matières colorantes), qui pourraient passer soit sous le contrôle de Rhône-Poulenc, soit sous celui du groupe d'Etat.

Par ailleurs, dans le domaine des engrais, les sociétés Pierrefitte et Auby ont décidé de fusionner.

Enfin, les sociétés Roussel-Uclaf et Centrale de Dynamite ont engagé des négociations en vue d'un rapprochement.

Dans les **industries mécaniques, électriques et électroniques**, les sociétés Saint-Gobain et Pont-à-Mousson (équipement, construction industrielle, habitat, fabrications mécaniques) ont conclu, au terme des négociations engagées il y a quelques mois, à l'utilité de l'absorption de la première par la seconde avec la collaboration de la Compagnie Financière de Suez (communiqué du 23 juillet 1969).

Le groupe Thomson-Houston-Hotchkiss-Brandt, en même temps qu'il fusionnait avec la Société nouvelle d'électronique et de la radio-industrie, a conclu, en juin 1969, un important accord avec la Compagnie générale d'électricité. L'association doit, selon les dernières précisions apportées par les deux firmes, porter principalement sur les automatismes (contrôle par une filiale commune de la SPERAC-CORTES et de la Compagnie internationale pour l'informatique), l'électronique (contrôle d'Alsthom par la C. G. E. qui rachète une fraction de la participation de Thomson) et le matériel destiné au grand public (création d'une filiale commune à large majorité Thomson par apport de leurs participations respectives dans l'électroménager).

Par ailleurs, Thomson-C. S. F. prend le contrôle total de la Compagnie industrielle française des tubes électroniques (C. I. F. T. E.), après avoir acheté, en septembre, 83 % du capital de France-Couleur.

D'autres restructurations notables sont intervenues dans les textiles où le groupe Agache-Willot, après avoir repris Saint-Frères, premier producteur européen de jute, et la Belle Jardinière, tente d'obtenir la majorité du Bon Marché et dans l'industrie alimentaire, où Perrier, Sapiem, Bel et le Crédit agricole doivent se partager le capital de Genvrain.

Bien entendu, les quelques opérations de regroupement mentionnées ci-dessus, les plus spectaculaires, ne rendent pas compte de l'ensemble des mouvements de restructurations qui affectent à tous les niveaux l'industrie française. Le bilan des activités du Bureau des fusions et regroupements d'entreprises, et du comité des exonérations fiscales du F. D. E. S., donne la mesure à la fois de son ampleur, et de l'importance de l'action d'incitation aux concentrations poursuivie par l'Etat. Chargé d'informer, d'aider et de conseiller les entreprises ayant à résoudre un problème de fusion et de regroupement, le Bureau des Fusions a eu à traiter 140 affaires par entretiens particuliers avec les industriels intéressés, de septembre 1968 à septembre 1969. De nombreuses opérations ont bénéficié d'avantages financiers tels que les prêts accordés par le F. D. E. S. au titre de la dernière dotation exceptionnelle de 250 millions de francs ou des diverses exonérations fiscales prévues par la législation en vigueur et soumises à l'agrément du Comité des exonérations fiscales susvisé.

*
* *

Ce rapide bilan des plus récents mouvements de concentration qui ont affecté l'industrie nationale appelle quelques remarques.

Première remarque. — Si dans la chimie, Rhône-Poulenc confirme son rang de société d'importance européenne, l'important accord Thomson-C. G. E. n'a pas encore doté la France d'un groupe dont les résultats financiers, ou même la taille, puissent soutenir la comparaison avec ceux de ses principaux voisins et concurrents.

Seconde remarque. — On constate que bien peu des opérations entreprises affectent des sociétés de nationalité différente, en particulier européenne. Mais sans doute, est-il souhaitable que l'industrie française affermisses ses structures — poids financier, élargissement des marchés — d'abord dans le cadre national avant de pouvoir envisager une coopération avec ses partenaires étrangers dans des conditions d'égalité.

Le sort de la Société Jeumont-Schneider, actuellement à l'ordre du jour, fait exception puisqu'il est question de son intégration dans le groupe américain Westinghouse-Electric ou de son rapprochement avec la firme allemande Siemens (la solution qui sera finalement choisie entre l'alternative européenne et l'alternative américaine permettra peut-être de voir plus clair dans les intentions du Gouvernement quant à l'orientation qu'il entend donner à sa politique européenne. Les intérêts techniques et financiers en jeu l'emporteront-ils sur les mobiles politiques supérieurs ?)

Troisième remarque. — Il est d'autant plus difficile de mesurer la portée des opérations réalisées qu'elles sont de plus en plus complexes. L'imbrication financière croissante des groupes les uns dans les autres rend très délicate l'appréciation des résultats par rapport aux concentrations réalisées, donc de l'efficacité de ces concentrations.

Quatrième remarque. — La concentration en grandes unités n'est pas une panacée, à preuve les difficultés surgies au sein du groupe Ugine-Kuhlmann, qui résulte de la fusion des deux sociétés en 1966 ; alors que le secteur métallurgie fine est en pleine expansion, la faiblesse des résultats du secteur chimie crée des distorsions dans la gestion de l'ensemble, au point qu'il est question d'une désagrégation du groupe.

Aussi, votre commission ne peut-elle que se féliciter de l'accent mis par le Gouvernement, en deçà des problèmes posés par le degré insuffisant de concentration des grandes entreprises françaises par rapport à leurs concurrentes étrangères, sur le développement des moyennes entreprises, souvent plus productives et plus inventives dans leur spécialisation. Il est aussi nécessaire à l'industrie française de disposer, à l'image de l'Allemagne, d'une organisation rationnelle de la sous-traitance, que d'entreprises de taille internationale. Encore convient-il de noter que si 36,8 % des effectifs totaux de l'industrie française sont employés dans des entreprises occupant de 50 à 499 salariés, contre 34,1 en Allemagne, 19,2 % de ces effectifs sont employés dans des entreprises occupant moins de 10 employés, contre 13,6 % seulement outre-Rhin. Ces chiffres traduisent l'importance des établissements artisanaux en France, dont le dynamisme industriel est nécessairement limité.

La dimension d'une entreprise n'étant une garantie ni de gestion rentable ni de productivité, il est utile d'apprécier, en fonction d'autres facteurs, le poids de l'industrie française et de sa compétitivité.

B. — La rentabilité des entreprises.

Les industriels français sont les premiers à déplorer la faiblesse de leurs marges bénéficiaires par rapport à celles de leurs concurrents. Faiblesse des marges bénéficiaires implique insuffisance de l'autofinancement pour faire face aux investissements nécessaires à la croissance, recours à l'emprunt, alourdissement des charges financières, d'où handicap à la compétitivité.

Or, la comparaison de la nouvelle base 1962 de la Comptabilité nationale française avec la base 1959 précédemment utilisée par l'I. N. S. E. E. révèle des résultats étonnants quant au niveau réel de l'autofinancement : il semble que le taux d'autofinancement de 70 % défini comme objectif pour le V^e Plan ait été atteint avant même le début de la période d'application de celui-ci, regrettable erreur qui a pu fausser non seulement l'opinion commune mais encore la politique de l'Etat.

L'I. N. S. E. E. a récemment publié les résultats d'une enquête sur le problème des **charges des entreprises françaises** comparativement aux entreprises étrangères. La situation, selon cette enquête, serait moins alarmante qu'on ne le dit couramment (1) :

— Pour l'ensemble des entreprises, la France serait le pays du Marché commun dans lequel les frais de personnel (cotisations sociales incluses) ont pesé relativement le moins lourd de 1953 à 1956, si l'on excepte l'Italie. Il est trop tôt pour pouvoir dire si les Accords de Grenelle ont bouleversé cette situation, compte tenu, d'une part, des gains de productivité qui ont suivi, d'autre part, de la suppression du versement forfaitaire sur les salaires.

— En ce qui concerne les charges salariales par tête (salaires, rémunérations payées pour les journées non ouvrées, cotisations sociales des employeurs, avantages en nature ou indemnités compensatrices) elles seraient nettement plus faibles en France que dans les autres pays du Marché commun, mise à part l'Italie, pour les ouvriers. Pour les employés, au contraire, elles seraient

(1) Economie et statistiques — Septembre 1969.

plus élevées. Au total, la proportion des employés étant relativement élevée dans la main-d'œuvre industrielle française, seule l'Allemagne aurait des coûts supérieurs à ceux de la France pour l'ensemble des salariés de l'industrie.

— Du point de vue des charges fiscales, la France serait un des pays où la pression fiscale globale est la plus faible. Mais compte tenu de l'imposition très particulière du secteur agricole en France, la pression fiscale globale n'a guère de sens pour mesurer les charges fiscales qui pèsent sur l'industrie. Il semble que la part de l'impôt sur les sociétés soit comparable à celle des autres pays européens. La part des impôts indirects dans la fiscalité française est exceptionnellement forte par rapport aux impôts sur le revenu. Or, la préférence de l'impôt sur la consommation par rapport à l'impôt sur le revenu ne joue pas directement sur la compétitivité des entreprises dans la mesure où ces taxes ne grèvent pas les produits à l'exportation.

— Les charges financières (intérêts) ne constitueraient qu'une faible part des coûts des entreprises : 2,5 % de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'industrie française. Les comparaisons internationales sont rendues difficiles par la diversité des modes de financement.

— Quant aux coûts de l'énergie, ils tendraient à s'aligner sur ceux des pays voisins mais au prix d'une subvention importante aux houillères et sous réserve de distorsions dues au régime fiscal.

— Les transports ferroviaires de marchandises, enfin, seraient relativement peu coûteux en France.

*
* *

Il semble ressortir de l'ensemble de ces constatations qu'il est difficile d'attribuer une éventuelle vulnérabilité des entreprises françaises à un excès global des charges d'exploitation, dont l'évolution serait relativement semblable à celle de leurs concurrentes européennes.

Pourtant, les études menées à l'heure actuelle sur la *rentabilité* des entreprises française révèlent que celle-ci demeure *insuffisante*. Si l'on choisit pour critère la rentabilité des capitaux propres (rapport du bénéfice net à la somme capital social + réserves + provisions), l'Allemagne place 19 entreprises, la Grande-Bretagne 12 et la France

5 seulement dans les cinq firmes les plus rentables des huit grands secteurs industriels suivants : sidérurgie, mécanique, construction électrique, automobile, chimie, pharmacie, textile, ciment.

Si l'on veut trouver une explication à ce phénomène, sans doute faut-il la chercher du côté des *méthodes de gestion* et de la *mentalité* des industriels. C'est ainsi qu'on découvre des différences de rentabilité selon les entreprises que seuls ces facteurs peuvent expliquer.

La mentalité de l'industriel français est, en effet, trop souvent caractérisée par les défauts suivants :

- mépris d'une comptabilité rationnelle, surtout dans les très petites entreprises ;
- considération de l'exportation comme un surplus de débouchés ;
- inaptitude à concevoir dans une optique commerciale l'innovation, pourtant souvent techniquement ingénieuse ;
- hantise du fisc et, en conséquence, camouflage des bénéfices ;
- par ailleurs, recherche par tous les moyens du soutien de l'Etat.

La portée de ces constatations doit évidemment être nuancée selon les entreprises.

On peut se demander, en outre, si l'existence d'un *important secteur public économique déficitaire* ne fait pas supporter au seul secteur industriel privé une charge fiscale anormalement lourde ?

2° ASPECT CONJONCTUREL :

LA SITUATION GENERALE DANS L'INDUSTRIE FRANÇAISE

L'évolution de la situation générale dans l'industrie française et les aléas qui pèsent sur son avenir peuvent se caractériser en peu de mots. A la suite du bouleversement de mai-juin 1968, les augmentations de salaires conséquentes aux accords de Grenelle et les aides diverses à l'investissement octroyées par l'Etat ont eu pour effet un gonflement considérable de la demande de biens de consommation et de biens d'équipement que, malgré les efforts de l'industrie, la production n'a pu suivre, mettant en péril les échanges extérieurs et la monnaie nationale.

Il s'est donc agi pour les pouvoirs publics de freiner la demande intérieure et de stimuler les exportations, tablant sur la dévaluation du franc — par ailleurs inévitable — et la haute conjoncture chez l'ensemble de nos partenaires pour rétablir la balance commerciale française.

Les perspectives à court terme dépendent donc de l'évolution de deux facteurs : l'augmentation de la capacité de production de l'industrie française — que peuvent compromettre à la fois un budget déflationniste et le resserrement du crédit — et la demande étrangère — que la réévaluation du mark risque de freiner chez le principal client de la France. La conjoncture française est donc étroitement dépendante de l'évolution monétaire internationale, qui pour le moment lui est encore favorable.

Une troisième hypothèse liée aux facteurs précédemment énoncés, est l'évolution des prix français, une hausse mal contenue pouvant compromettre la compétitivité de l'industrie nationale sur les marchés extérieurs.

Après ce rapide résumé, il convient d'analyser plus en détail l'évolution de la conjoncture industrielle depuis janvier 1969 et ses perspectives.

A — Bilan.

a) Le fléchissement de la demande intérieure :

La demande de *biens de consommation*, en baisse relative pendant les premiers mois de 1969, avait marqué en mai-juin une certaine tendance à la reprise, en particulier dans le domaine des biens durables — à l'exception de l'automobile. Il semble que cette tendance ait été freinée par les diverses mesures de restriction du crédit, et que l'on revienne à une situation comparable à celle du début de l'année.

La demande de *biens intermédiaires* (matières premières et demi-produits) s'est située à un haut niveau dès le début de l'année, prolongeant ainsi la tendance antérieure, et ceci malgré le sensible ralentissement de la demande de biens de consommation dans les tout premiers mois de l'année. Certaines indications permettent cependant de penser que la demande de biens intermédiaires a marqué le pas au cours du mois de septembre écoulé, sans pourtant accuser de baisse sensible.

A l'inverse de la demande d'autres biens, la demande de *biens d'équipement* paraissait être toujours en hausse durant le mois de septembre 1969, dans la mesure où, favorisée jusqu'au 31 mai par la déduction fiscale sur investissements (1), elle n'avait pu être satisfaite totalement dans les mois passés. La demande de biens

(1) Loi du 9 octobre 1968 sur l'aide à l'investissement.

d'équipement se situe à un niveau exceptionnel par rapport aux années antérieures, et ceci en continuation du mouvement amorcé en septembre - octobre 1968.

b) Le haut niveau de la demande extérieure :

De façon générale, elle est très importante, quels que soient les biens considérés. Les carnets de commandes en provenance de l'étranger n'ont cessé de se gonfler et ont atteint un niveau comparable à celui de 1962.

Cependant, il est encore trop tôt pour pouvoir affirmer s'il s'agit d'un effet direct de la dévaluation du franc ou d'un phénomène plus profond tenant à la situation de « surchauffe » de l'économie chez certains de nos partenaires étrangers.

c) Les tensions dans l'appareil productif :

Après la très forte croissance de la production enregistrée à la fin de l'année 1968, la production industrielle a connu au début de l'année 1969 une progression à un rythme plus modéré, mais néanmoins satisfaisant (1). C'est ce que révèle l'évolution de l'indicateur d'alerte concernant la croissance de la production industrielle, qui a été la suivante :

Indicateur d'alerte concernant la croissance de la production industrielle.

Seuil d'alerte : taux de progression calculé sur 12 mois par ajustement des moindres carrés, inférieur à 2 %, 3 mois consécutifs.

	COMPTE TENU des indices de mai-juin.
Juillet 1968	+ 8,2
Août 1968	+ 6,4
Septembre 1968	+ 7,6
Octobre 1968	+ 8,7
Novembre 1968	+ 10,1
Décembre 1968	+ 11,9
Janvier 1969	+ 12,5
Février 1969	+ 11,5
Mars 1969	+ 11,1
Avril 1969	+ 10,8
Mai 1969	+ 10,1
Juin 1969	+ 8,8
Juillet 1969	+ 7,2
Août 1969	+ 5,0

(1) Voir Annexe I (p. 92).

Cependant, étant donné le très haut niveau atteint, certains phénomènes traduisant des difficultés d'adaptation de l'offre à la demande sont apparus au cours des mois écoulés : le très faible niveau des stocks a entraîné pour les industriels des difficultés d'approvisionnement, et le très haut niveau d'activité fait apparaître dans de nombreuses branches des « goulets d'étranglement », tant du côté de la main-d'œuvre spécialisée que du côté des équipements productifs.

Dans les industries productrices de *biens de consommation*, le début de l'année 1969 avait été marqué par le haut niveau de la production de biens de consommation ; le retour de la demande à un taux d'accroissement normal a eu pour conséquence une diminution relative du taux de croissance de la production jusqu'en septembre 1969.

Ce ralentissement de la croissance a permis dans une certaine mesure de reconstituer une partie des stocks, mais ceux-ci restent encore le plus souvent inférieurs à la normale.

De façon générale, les tensions dans l'appareil productif se sont accrues du fait de difficultés d'approvisionnement et par un manque d'équipements (automobile, équipement ménager), mais aussi par le fait du manque de main-d'œuvre spécialisée (textile, habillement), ce qui a eu pour conséquence temporaire l'allongement des durées du travail dans ces derniers secteurs.

Dans les industries productrices de *biens intermédiaires*, le fort volume de la demande de biens intermédiaires au début de 1969 a eu pour conséquence un taux élevé de croissance de la production, mais l'adaptation de l'offre à la demande ne s'est pas faite de façon identique suivant les activités considérées.

Ainsi, l'accroissement de la production de carburants et lubrifiants a été permis par l'augmentation des effectifs employés. A l'inverse, les compressions de main-d'œuvre se sont poursuivies dans les industries extractives, avec toutefois une stabilisation de la durée du travail précédemment en régression. Dans les autres secteurs, les tensions ressenties restent très fortes, qu'il s'agisse de manque d'équipements productifs ou de difficultés d'approvisionnement.

Dans les industries productrices de *biens d'équipement*, le haut niveau de la demande de biens d'équipement constaté au début de l'année avait été compensé par un rapide accroissement

de la production, ce qui avait permis de maintenir un équilibre entre offre et demande, tout en évitant une baisse trop sensible des stocks déjà faibles.

En juin, les industriels indiquaient une diminution notable des stocks et un net accroissement des carnets de commande. Ces mouvements semblaient être le résultat de l'échéance du 31 mai qui représentait pour certains biens d'équipement la date limite de passation de commandes bénéficiant de la déduction fiscale sur investissements.

Depuis juin cependant, la tendance à la hausse s'est encore renforcée, se traduisant par une insuffisance accrue des capacités de production. Exception notable : dans la construction aéronautique, la diminution de la demande et de la production s'est accentuée dans la période récente.

d) L'évolution du marché du travail :

On a constaté cet automne une diminution des demandes d'emploi non satisfaites et une augmentation des offres d'emploi non satisfaites. Cette double tendance représente une amélioration de la situation du point de vue de la résorption du chômage global, normale compte tenu du haut niveau des activités industrielles, et par ailleurs traduit la difficulté des employeurs à trouver le personnel adapté à leurs besoins. On a pu dans le paragraphe précédent constater selon les secteurs le degré de gravité des goulots d'étranglement de main-d'œuvre.

B. — Perspectives.

a) Croissance modérée jusqu'à fin 1969.

D'une façon générale, compte tenu des opinions exprimées par les industriels dans le cadre des enquêtes de conjoncture de l' I. N. S. E. E., il semble qu'on doive assister au prolongement de la croissance modérée constatée jusqu'en septembre.

Cette progression à un rythme plus normal, conjuguée avec l'effort récent d'investissement, permet d'escompter une réduction progressive des tensions de l'appareil de production et, peut-être, une légère reconstitution des stocks.

La demande intérieure devrait croître moins vite. Quant à la demande extérieure, les perspectives restent extrêmement favorables pour l'immédiat. Les résultats du commerce extérieur pour octobre 1969 sont d'ailleurs satisfaisants.

Dans les *industries productrices de biens de consommation*, une évolution de la production au rythme antérieur est prévue dans le secteur de l'habillement. Dans les secteurs de l'automobile, du textile et du cuir la situation paraît légèrement moins favorable, dans la mesure où les carnets de commandes n'ont plus tendance à se gonfler et où les stocks commencent à se reconstituer, dans les industries du cuir notamment. Il faut donc s'attendre, en principe, à un retour à une situation plus calme dans les prochains mois.

Dans les *industries productrices de biens intermédiaires*, les perspectives de production sont quelque peu moins brillantes pour les mois à venir qu'elles ne l'étaient au mois de juin 1969 ; cependant, les carnets de commandes sont toujours bien garnis et le niveau des stocks très bas.

Les prévisions sont très favorables dans les secteurs de la production et de la transformation des métaux, ainsi que dans la chimie et dans le secteur de la production de papier et carton. Par contre, les perspectives de croissance, quoique bonnes, sont plus modérées dans les industries du verre, du bois et de l'ameublement.

En ce qui concerne les *biens d'équipement*, le Gouvernement a été amené à inciter les industriels à différer leurs investissements jusqu'au début de 1970. La loi du 25 septembre 1969 portant diverses dispositions d'ordre fiscal fixe les dates de commande et retarde les dates de livraison des matériels au-delà desquelles les industriels ne peuvent plus bénéficier des déductions fiscales pour investissement instituées par la loi du 9 octobre 1968 susmentionnée.

Les modifications apportées que nous ne préciserons pas ici ont pour but, d'une part, d'empêcher un afflux de commandes en fin d'année que l'industrie nationale n'aurait pu satisfaire et qui aurait entraîné une augmentation des importations, d'autre part de permettre un meilleur étalement des livraisons chez les constructeurs qui auraient eu une fin d'année difficile avec les anciens délais.

Parmi les diverses industries productrices de biens d'équipement, le secteur de la construction électrique semble devoir présenter l'accroissement de production le plus rapide. Par contre le secteur de l'équipement général industriel devrait présenter un taux de croissance plus modéré dans les prochains mois.

b) Pour 1970 : incertitudes :

Sous l'effet d'une politique assez restrictive du crédit et de perspectives de hausses de salaires modérées, la demande intérieure devrait progresser à un rythme ralenti au début de 1970.

Par contre, les perspectives de demande extérieure, à la suite de la dévaluation du franc et de la réévaluation du mark, apparaissent satisfaisantes, sous réserve d'un fléchissement du haut niveau de conjoncture internationale dans le courant de 1970.

Dans ces conditions, les perspectives pour le début de 1970 paraissent sensiblement prolonger l'évolution prévisible pour la fin de 1969, c'est-à-dire une croissance à un rythme modéré. Il est cependant probable que la situation évolue de façon assez différente d'une branche à l'autre. En particulier, le ralentissement de la croissance devrait se manifester plus rapidement et plus nettement dans les industries productrices de biens de consommation, tandis que les industries de biens intermédiaires, et notamment les plus exportatrices (industries chimiques) devraient connaître une évolution plus favorable.

Encore faut-il compter avec le maintien de la relative stabilité des prix et le problème du financement des investissements dans le contexte actuel du marché du crédit.

3° ASPECTS SECTORIELS

A. — La sidérurgie.

a) La situation de la sidérurgie française est en nette amélioration :

Le haut niveau de la conjoncture internationale et la mise en œuvre du Plan professionnel ont été, sur le plan de la production comme sur celui de l'adaptation des structures de la sidérurgie française, les conditions d'un redressement financier notable pour l'ensemble du secteur.

1. Depuis le début de l'année 1969, le *marché de l'acier* connaît un renversement spectaculaire : la demande de produits sidérurgiques s'est brusquement accrue, si bien que les usines tournent actuellement partout dans le monde à plein rendement, les carnets de commandes sont bien garnis et les délais de livraison s'accroissent. C'est ainsi que les commandes enregistrées par la sidérurgie française ont, au cours des huit premiers mois de 1969, augmenté de 42 % par rapport aux mois correspondants de 1968.

Cet important accroissement de la demande d'acier résulte, d'une part, du taux élevé d'expansion et plus particulièrement d'investissement que connaît actuellement l'économie occidentale (45 à 50 % de l'acier est en effet utilisé par les industries des biens d'équipement), d'autre part, des incertitudes monétaires internationales et des craintes de hausse de prix qui conduisent les négociants et les utilisateurs à effectuer des achats de stockage, à caractère parfois spéculatif.

En conséquence, les *prix* des produits sidérurgiques sur le marché mondial, qui avaient considérablement baissé entre 1960 et 1968, ont marqué un très net redressement depuis le début de 1969, sans toutefois atteindre les niveaux de 1960.

Sur le marché intérieur français, les hausses ont été plus modérées et les barèmes en vigueur ne sont supérieurs que d'environ 4 % à ceux de 1962. Les prix français sont à l'heure actuelle inférieurs d'environ 9 à 10 % aux prix allemands, d'environ 18 à 20 % aux prix italiens et d'environ 25 à 30 % aux prix belges.

La *production française* d'acier brut a atteint 20,4 millions de tonnes en 1968. Elle a augmenté de 14,2 % au cours des huit premiers mois de 1969 comparés aux mêmes mois de l'année précédente. Cette augmentation laisse présager une production annuelle égale, sinon supérieure, à celle qui avait été prévue par le Plan pour 1970 (22,5 millions de tonnes).

Toutefois en octobre, la production (2 millions de tonnes) a régressé de 3 % par rapport à celle d'octobre 1968, en raison des grèves qui ont paralysé l'activité de plusieurs hauts fourneaux.

Quant aux *exportations* françaises de produits sidérurgiques elles ont atteint, en 1968, 6 millions de tonnes, pour une valeur de 3.593 millions de francs. Elles ont représenté 36,4 % des livraisons totales des usines françaises.

Mais cette année, la forte demande d'acier sur le marché intérieur a incité les producteurs nationaux, compte tenu du haut niveau des prix internationaux, à servir en priorité les industries françaises. Aussi les exportations totales d'acier ont baissé de 2,4 % pendant les huit premiers mois de 1969 par rapport aux mois correspondants de 1968, tandis que, pour les mêmes périodes de référence, les livraisons des producteurs français sur le marché intérieur augmentaient de 25 %. Néanmoins, principalement en raison de l'insuffisance des moyens de production de semi-produits pour le relaminage, les importations françaises de produits sidérurgiques ont augmenté de 45 %.

Aussi, pour la première fois dans l'histoire de la sidérurgie française, le solde des échanges extérieurs de produits sidérurgiques est déficitaire cette année.

2. L'application de la politique de *renforcement des structures* de la sidérurgie définie par la *Convention du 29 juillet 1966* s'est poursuivie cette année avec des résultats non négligeables sur le niveau des investissements et le taux de la productivité.

Actuellement, 70 % de la production française d'aciers courants est concentrée entre deux groupes dotés d'installations modernes : Usinor, d'une part, Wendel-Sidelor, d'autre part, qui résulte de la fusion de Wendel, Sidélor et Mosellane de sidérurgie et représente désormais, avec ses filiales Sollac et Sacilor, le premier groupe français, le troisième groupe européen et le dixième mondial (1).

Aux treize conventions particulières conclues par les pouvoirs publics avec les sociétés sidérurgiques s'en sont ajoutées quatre autres dans le courant de l'année 1969, qui concernent : les laminaires et cimenteries de Biache-Saint-Vaast, le groupement d'intérêt économique de l'aciérie du Cheylas, la Société nouvelle des aciéries de Pompey et Ugine Kuhlmann.

Le problème que posait le maintien en activité des aciéries de Pompey a donc été résolu. A la Société des aciéries de Pompey ont été substituées une société holding (la Société d'intéressement et de participation) et une société d'exploitation (la Société nouvelle des aciéries de Pompey) au capital de laquelle participent

(1) Voir Annexe II (p. 93).

plusieurs producteurs d'aciers spéciaux français. L'opération réalisée contribue ainsi à rationaliser la production française d'aciers spéciaux, qui reste insuffisamment organisée.

Le vaste effort de restructuration entrepris a entraîné l'arrêt d'un nombre important d'usines et le déclassement de nombreuses installations : pour la période 1966-1968, 14 usines ont cessé leurs fabrications et, au total, 24 hauts fourneaux, 6 aciéries et plus de 40 laminoirs ont été hors service.

A la suite des mesures de rationalisation et des réformes de structure réalisées, les *effectifs* ouvriers de la sidérurgie ont diminué d'environ 17.300 personnes depuis le début de 1966, soit une baisse de 14 %. Le nombre de tonnes d'acier produites par heure de travail d'ouvrier a augmenté de 7,7 % en 1966, de 7,5 % en 1967 et de 10,7 % en 1968, ce qui fait apparaître une amélioration de *productivité* parmi les plus élevées de l'industrie française. Compte tenu de l'accroissement de la production et malgré la stabilité des effectifs qui s'ensuit depuis un an, l'évolution de la productivité devrait être aussi favorable en 1969.

Quant aux *investissements*, une progression de 42,3 % a été enregistrée en 1968 par rapport à 1967, qui se poursuit en 1969 grâce à la reprise conjoncturelle et aux nouvelles conventions signées avec l'Etat.

	EVOLUTION DU VOLUME des investissements dans la sidérurgie (en millions de francs).	REPARTITION PAR ANNEE des 2,7 milliards de prêts du F. D. E.S. accordés à la sidérurgie dans le cadre du plan professionnel (en millions de francs).
1963	1.610	
1966	775	295
1967	845	570
1968	1.345	633
1969 (prévisions)....	1.800	560

Malgré le haut niveau des investissements, et malgré les pertes encourues du fait des grèves survenues cette année, la *situation financière* de la sidérurgie est en voie d'amélioration. Le « Cash-flow » de la sidérurgie, en réduction constante depuis 1961, a recommencé à croître en 1969 : 830 millions contre 675 en 1966. La progression des résultats, interrompue en 1968 par

suite des événements de mai-juin, devrait s'accélérer en 1969, grâce à l'excellente conjoncture du marché de l'acier, aux hausses de prix, et aux gains de productivité engendrés par les mesures de rationalisation. On s'attend à ce que le montant de l'encours de la dette à long et moyen terme ne dépasse pas 70 % du chiffre d'affaires, contre 80 % en 1968. Le montant de l'emprunt émis par le G. I. S. cet automne s'élève à 285 millions au lieu de 450 l'année précédente.

b) Les perspectives d'évolution des activités sidérurgiques sont donc encourageantes, tant sur le plan commercial que sur le plan financier.

La récente fusion des deux géants japonais Yawata Steel et Fuji Steel en une nouvelle société qui prend en importance le second rang mondial après l'U. S. Steel américaine n'affecte guère les sidérurgistes français dont l'avenir est essentiellement européen.

Toutefois, le poids de la sidérurgie française sur le marché européen ne sera véritablement confirmé que lorsque la complète *restructuration du secteur des aciers spéciaux* aura abouti, objectif ultime du plan professionnel pour la fin de 1970, et lorsque les projets d'augmentation à moyen et long terme des *capacités de production* nationales auront été mis au point et engagés :

Sur le premier point des regroupements intéressant la Compagnie des ateliers et forges de la Loire et la Société des forges et ateliers du Creusot sont envisagés.

Sur le second point, le choix de l'implantation de la nouvelle usine littorale à produits plats, dont la capacité de production pourrait atteindre 7 millions de tonnes d'acier brut, doit intervenir avant la fin de l'année. Il est probable qu'il se portera sur la région de Fos, éventuellement avec appel à une participation étrangère — peut-être italienne — plutôt que sur celle du Havre. Le démarrage de cette usine pourrait avoir lieu en 1973. En attendant cette date, divers travaux se poursuivent pour améliorer les conditions d'approvisionnement du marché français de l'acier à des prix concurrentiels. Lorsque les extensions en cours de l'usine de Dunkerque auront été achevées fin 1970, sa capacité de production d'acier brut sera supérieure à 4 millions de tonnes par an, soit 1 million de tonnes de plus que prévoyait à l'origine le plan professionnel.

B. — L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

1° L'industrie automobile française est actuellement en plein essor.

La situation difficile créée en mai 1968 par les grèves s'est rapidement améliorée, puisque la production s'est accrue de 18 % du deuxième semestre 1967 au deuxième semestre 1968, et que le chiffre record de 1.197.003 véhicules a été atteint pour le premier semestre 1969.

Il convient de rapprocher les chiffres de 1969 (1^{er} semestre) de ceux de 1967 pour avoir le reflet exact de l'évolution qui se traduit ainsi (1) :

- la *production* a augmenté en moyenne de 9 % par an, évolution semblable à celle de l'Italie, mais qui demeure nettement inférieure à celle de l'Allemagne ;
- les *exportations* ont cru en moyenne de 20 % par an, évolution par contre deux fois plus rapide que celle de l'Allemagne mais peu en retrait sur celle de l'Italie.

La France exporte presque la moitié de sa production de voitures particulières et commerciales ; 48 % au 1^{er} trimestre 1969 contre 39 % en 1965. (Sont comptabilisés dans ces évaluations encourageantes les véhicules français produits sur un sol étranger.)

Mais parallèlement le marché français, qui a augmenté de 11 % de 1967 à 1969, absorbe une part croissante de véhicules étrangers : 25 % pour les premiers mois de 1969, contre 15 % en 1967 et 3,6 % seulement en 1960. En septembre, malgré la dévaluation et les restrictions de crédit, la part des marques étrangères a atteint 27 % des immatriculations de voitures particulières. Fiat vient toujours en tête avec 7,4 % du marché, suivi par Ford et par Opel (2).

(1) Voir Annexe III 1^{er} et 2^e (p. 94).

(2) Voir Annexe III 3^e et 4^e (p. 94 et 95).

Renault, la première firme française, couvre 28,2 % du marché, assure 40 % de la production et 45 % des exportations nationales.

On note que la part du marché détenue par Citroën est en baisse constante : 26,4 % en 1967, 21,5 % en 1968, 18 % environ pour les premiers mois de 1969. En compensation, ses exportations augmentent.

Peugeot maintient ses positions (18,2 % du marché) et exporte 38 % de sa production.

2° Les perspectives à court et à moyen terme sont favorables.

La plupart des constructeurs français investissent pour améliorer leur productivité et augmenter leur production. En effet, l'industrie automobile fonctionne actuellement à pleine capacité et doit fournir de gros efforts pour suivre le marché face au dynamisme des constructeurs étrangers, à la fois sur le terrain intérieur, comme le résultat des importations en septembre le prouve, et à l'extérieur.

Le développement intensif des exportations pose quelques difficultés aux firmes nationales ; elles doivent fournir des véhicules pour chaque pays satisfaisant les règles locales. Malgré les efforts de la Commission économique européenne, ces règlements sont extrêmement divers, parfois contradictoires, et imposent de lourdes charges aux constructeurs. L'élément relativement nouveau est que des règles d'application souvent difficiles sont émises dans des pays qui ne sont pas eux-mêmes constructeurs. Un cas particulier de ces règlements administratifs est l'éventail de dispositions nouvelles relatives aux nuisances : bruit et pollution atmosphérique.

Quoi qu'il en soit, la construction automobile française se maintient à un rang satisfaisant dans la compétition internationale. Chaque firme suit sa stratégie traditionnelle, malgré les éléments de rapprochement survenus entre Renault et Peugeot d'une part, entre Citroën et Fiat d'autre part, qui n'ont pas connu de développement spectaculaire durant l'année écoulée, les uns et les autres

se déclarant néanmoins satisfaits du chemin parcouru de concert dans le domaine étroitement circonscrit de chaque accord. La seule incidence notable de l'Accord Fiat-Citroën sur le marché français est la commercialisation par Citroën des véhicules Autobianchi (contrôlé par Fiat) alors que le réseau Autobianchi commercialise les véhicules Citroën en Italie. Citroën n'a pas modifié les projets d'investissement qu'il prévoyait.

Renault se singularise par une politique hardie de construction de modèles pour tous les usages ; la sortie de la R. 2, prévue pour l'année prochaine, devrait ramener à la production française une clientèle attirée par les petits modèles construits par Fiat ou B. L. M. C.

3° Si, à plus long terme, l'avenir de l'automobile française suscite quelque inquiétude, le danger ne réside pas tant dans l'attitude indépendante de chaque firme française, ni dans les aléas de la conjoncture internationale, aujourd'hui favorable, ni dans le dynamisme toujours aussi vigoureux du Japon, que dans l'infériorité financière des constructeurs français par rapport à leurs concurrents. Seul Peugeot assure une rentabilité honorable de 12 % à ses capitaux propres. Celle de Citroën est nulle pour 1968, celle de Renault infime, encore que le statut particulier de cette dernière entreprise ait pu justifier jusqu'à présent un certain désintéressement de ses dirigeants dans la recherche du profit.

Aussi est-on amené à s'interroger sur les possibilités de développement du secteur tout entier. L'appel au financement bancaire, s'il s'avère nécessaire, risque en effet à long terme de grever les coûts de production et de compromettre l'essor actuel en élargissant un fossé déjà notable entre les possibilités financières des firmes françaises et celles de certaines firmes concurrentes, européennes comme Fiat ou Volkswagen, ou plus encore américaines ou japonaises.

On peut signaler, en guise de conclusion, que les pouvoirs publics se sont manifestés récemment dans le secteur à deux reprises : en engageant des pourparlers avec Ford-Europe qui pourraient aboutir à la construction d'une usine dans la région de Fos ; en choisissant Renault pour y tenter une expérience d'actionnariat ouvrier, dont les modalités sont actuellement en discussion.

C. — L'industrie de la machine-outil.

a) Les structures.

L'industrie de la machine-outil occupe en France 23.000 personnes et son chiffre d'affaires s'élève à 1.134 millions de francs. L'évolution respective des *effectifs*, du *tonnage produit* et du *chiffre d'affaires* a été au cours des dernières années la suivante :

	CHIFFRES d'affaires. (Millions de francs.) (Hors taxes.)	TONNAGE (Milliers de tonnes.)	EFFECTIFS
1959	652	51,8	19.580
1965	1.155	54,2	22.225
1967	1.368	68,7	24.016
1968	1.134	70,7	23.171

(Le tonnage de 1962, 75.000 tonnes, n'a plus jamais été atteint depuis cette date.)

Au total, la branche machine-outil comprend 220 entreprises se répartissant de la manière suivante :

173 dont les effectifs sont inférieurs à 100, ou 22,5 % des effectifs totaux ;

36 dont les effectifs sont compris entre 100 et 500, ou 31,5 % ;

7 dont les effectifs sont compris entre 500 et 1.000, ou 18,7 % ;

4 dont les effectifs sont supérieurs à 1.000, ou 27,3 %.

La moyenne par établissement s'établit donc à 106, alors qu'elle est de 200 en Allemagne, 234 en Grande-Bretagne et 135 aux Etats-Unis. Bien que cette industrie soit par nature une industrie de petites et moyennes entreprises, les petits établissements sont moins nombreux en Allemagne et en Grande-Bretagne. En Allemagne, le nombre des entreprises qui occupent moins de 100 salariés s'élève à 261, soit 10 % des effectifs globaux, et celui des moyennes entreprises (de 100 à 500 salariés), à 145, soit 37 % des effectifs globaux. Aux Etats-Unis, le nombre des petites entreprises est encore plus élevé, mais, il s'agit d'établissements très spécialisés, de très haute productivité et travaillant en sous-traitance.

La répartition géographique de l'industrie de la machine-outil française est la suivante :

Région Nord	4,7 %
Région parisienne	40 %
Région Rhône-Alpes	17 %
Région Alsace	13 %

Ces quatre régions groupent 75 % des effectifs globaux et la prépondérance parisienne est manifeste.

Cette industrie, qui peut paraître morcelée, fait depuis quelques années des efforts de *regroupement* qui ont porté leurs fruits. Le besoin de petites entreprises n'est pas discutable dans le domaine machine-outil et se trouve largement démontré par la structure des industries étrangères, et notamment américaines ; il est par contre indispensable de disposer également d'entreprises puissantes qui sachent affronter les marchés internationaux. Ce besoin se fait notamment sentir dans le cas des machines nouvelles, comme les machines à commande numérique, qui constituent des systèmes complets de fabrication incorporant de multiples techniques autres que la mécanique, comme l'électronique, l'hydraulique, les calculateurs, et dont la vente et l'installation chez la clientèle impliquent de nombreux services de conseils, de formation et de dépannage. De surcroît, seules les grandes entreprises peuvent faire les investissements en personnels de bureaux d'étude, de recherche et de développement dont un besoin de plus en plus pressant est ressenti pour la mise au point des équipements nouveaux.

b) L'évolution du marché intérieur et les échanges avec l'extérieur.

Les chiffres des *importations* et *exportations*, *production*, *consommation* au cours des dernières années sont donnés dans le tableau suivant (en millions de francs) :

	Production.	Importations.	Exportations.	Consommation intérieure.
1959	652	191	147	696
1966	1.155	355	329	1.181
1967	1.368	419	356	1.431
1968	1.134	611	466	1.279

Si la production française de machines-outils est sensiblement égale à la consommation intérieure, les exportations sont en règle générale inférieures aux importations sans que le déficit de la balance des échanges soit considérable. Toutefois, les chiffres du premier semestre 1969 font apparaître une balance légèrement excédentaire.

Il est d'ailleurs intéressant de considérer les premiers chiffres connus pour le premier semestre 1969 :

Commandes (en milliers de francs, hors taxes) :

	1 ^{er} semestre 1968.	1 ^{er} semestre 1969.
Métropole	341.215	711.320 (+ 108 %)
Etranger	183.290	205.740 (+ 12 %)
Total	524.505	917.060 (+ 74 %)

<i>Facturations</i> (en milliers de francs, hors taxes).....	481.645	666.475 (+ 38 %)
<i>Poids facturés</i> (tonnes)	31.005	39.580 (+ 27 %)

Consommation (tonnes) :

	1 ^{er} trimestre 1968.	1 ^{er} trimestre 1969.
Machines livrées sur marché national	38.950	38.538

Pour 1969 on peut conclure dès maintenant, et même compte tenu de la période exceptionnelle de mai-juin 1968 :

- que la progression des commandes est due à la demande intérieure, suivant un mouvement déclenché depuis plusieurs mois ;
- que la progression a été obtenue à effectifs constants, donc par une meilleure productivité et un appel accru à la sous-traitance ;
- que la consommation n'a pas augmenté dans les mêmes proportions que la production du fait de la croissance des exportations.

Le fait que les exportations françaises se soient développées est un signe de la valeur technique de nos machines, mais, inversement l'augmentation constante des importations montre que la production française est insuffisamment diversifiée. En matière de machines-outils, sans doute, aucun pays n'est capable de produire tous les types de machines et il est normal que la France s'approvisionne pour certaines machines spéciales en Allemagne ou en Suisse. Ce sont d'ailleurs ces deux pays qui sont les deux plus gros exportateurs de machines-outils en France. L'apparition récente sur le marché de machines en provenance des pays de l'Est, surtout de la R. D. A., a relancé la concurrence. En effet, les offres sont particulièrement alléchantes en matière de prix et de conditions de crédit. Pour le moment, toutefois, ces importations sont contingentées et la qualité technique de la plupart des productions de ces pays laisse encore à désirer.

A l'exportation, si la situation actuelle paraît assez satisfaisante, il faut cependant noter que le plus gros client en 1968 a été l'U. R. S. S., suivi du Mexique. La tendance exportatrice a donc été favorisée par les accords avec ces pays à marchés très particuliers. Aussi les efforts à faire en réseaux commerciaux et en services techniques dans les pays très industrialisés, comme l'Allemagne ou les U. S. A., restent-ils l'actualité et demandent un soutien public, analogue à celui que pratiquent d'autres pays comparables (Grande-Bretagne, Italie).

*
* *

4° UN ASPECT REGIONAL : LES MARCHES DE L'EST FACE A LA PRÉPONDÉRANCE ÉCONOMIQUE ALLEMANDE

La Commission des Affaires économiques et du Plan a examiné la situation particulière dans laquelle se trouvent les provinces de l'Est, riveraines de la frontière allemande dans l'aire géographique de la Sarre, du Palatinat et du Bade-Wurtemberg.

Si le Traité de Rome, en 1956, avait prévu entre les signataires la libre circulation des hommes, des idées et des capitaux, il ne pouvait envisager qu'aux frontières de la Lorraine et de l'Alsace la circulation des hommes se ferait presque exclusivement et massivement à sens unique. Après le retour de la Sarre à l'Allemagne, le développement économique de la République fédérale a fait un bond spectaculaire et la prospérité, connue sous le nom de « miracle allemand », se développe grâce à une

main-d'œuvre étrangère, recrutée certes jusqu'aux rives de la Méditerranée, mais aussi et directement *parmi la jeunesse masculine et féminine du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.*

Si, aux yeux des européens, les migrations de main-d'œuvre apparaissent souhaitables, on ne saurait admettre que le dynamisme économique d'un Etat aboutisse à l'appauvrissement d'une zone voisine à l'intérieur d'une même aire géographique. C'est cependant cette menace qui pèse de plus en plus sur les « marches » de l'Est.

Le Land sarrois — pour ne citer que lui — face à une même récession que celle des charbonnages de Lorraine, face aux mêmes problèmes d'exode rural et de forte natalité, a mis en place rapidement un plan d'aménagement et de reconversion et créé une série de zones industrielles jalonnant la vallée de la Sarre.

Bénéficiant d'une manière inespérée de l'apport industriel de « Ford » que notre diplomatie d'alors avait fait délibérément renoncer à une implantation en Lorraine, la Sarre, forte de cette implantation, a poursuivi méthodiquement la mise en place d'industries de sous-traitance qui font un appel massif à la main-d'œuvre française originaire de la Moselle.

L'exode quotidien de ces « frontaliers » se développe d'autant plus que, pour la main-d'œuvre qualifiée, les salaires allemands sont supérieurs de 45 à 50 % aux salaires offerts en-deçà de la frontière.

On estime que 6.000 jeunes Français traversent ainsi chaque jour les frontières de la Moselle et plus du double celles du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Certains jeunes ménages même n'hésitent pas émigrer près des lieux de travail, et l'on estime à 6.000 le nombre des Français résidant présentement dans le Land sarrois.

Si les frontaliers sont amenés à dépenser la majeure partie de leur gain en France, leur apport productif par contre permet d'assurer le financement des collectivités allemandes par le jeu de la patente et contribue à créer des moyens d'autofinancement facilitant l'expansion industrielle outre Rhin.

Cette situation, soulignée récemment par maint commentaire de presse, *est maintenant largement connue du Gouvernement.* Elle appelle dans les meilleurs délais, après un examen et une consultation sur place, une série de mesures visant à freiner puis à arrêter ce mouvement. S'il apparaît sans inconvénient que, dans le

cadre des stipulations du Traité de Rome, des travailleurs, des employés et des cadres gagnent leur vie au-delà des frontières nationales, par contre *un équilibre européen bien compris commande que l'enrichissement d'une région ne puisse s'opérer au prix de l'appauvrissement d'un secteur économique voisin, dans la même aire géographique.*

A l'heure actuelle, les manipulations monétaires (dévaluation du franc et réévaluation du mark) n'ayant fait qu'accentuer cet exode, certaines entreprises locales retiennent difficilement leur main-d'œuvre. D'autres, pour résister aux assauts de l'industrie allemande, sont obligées de relever salaires et charges et sacrifient toute marge bénéficiaire pour survivre.

La prépondérance économique de l'Allemagne, sa situation privilégiée dans la région et l'implantation sur son territoire d'industries nouvelles dont le dynamisme se développe grâce au « pompage » de la main-d'œuvre frontalière française, *appellent de la part des pouvoirs publics un ensemble de mesures s'ajoutant à celles déjà arrêtées, notamment dans le cadre de la politique de reconversion des Houillères du Bassin de Lorraine.*

La Commission des Affaires économiques et du Plan, consciente de la gravité du problème exposé par son rapporteur, demande au Gouvernement :

1. D'accentuer l'aide à l'industrialisation ;
2. D'accélérer les grands équipements routiers, notamment les autoroutes Metz—Forbach et Paris—Metz—Strasbourg, ainsi que la voie express Saint-Avold—Sarrelouis ;
3. De susciter un important pôle de développement urbain bien équipé sur le plan culturel et commercial, regroupant les multiples cités industrielles éparses, démographiquement et sociologiquement insuffisamment structurées, qui ferait alors contre-poids à la puissance d'attraction du land sarrois. C'est à ce prix que l'industrialisation, liée à l'urbanisation, aura des assises solides et efficaces ;
4. De désenclaver par voie fluviale le bassin charbonnier et le complexe industriel sarrois par une liaison canalisée Sarre—Moselle et d'accélérer la réalisation de l'axe fluvial Mer du Nord—Méditerranée.

III. — LE SECTEUR ENERGETIQUE

Dans le secteur énergétique, l'objectif fondamental est toujours la satisfaction des besoins au meilleur prix, compte tenu des impératifs politiques et sociaux, c'est-à-dire essentiellement de l'emploi des hommes et de la nécessité, dans le choix des sources d'approvisionnement extérieures, d'être attentif à la notion de sécurité.

1° CONSIDERATIONS SUR LA POLITIQUE ENERGETIQUE FRANÇAISE

La détermination de la politique nationale de l'énergie peut se caractériser actuellement dans les conditions suivantes.

A. — La politique charbonnière.

La régression ordonnée du charbon comporte la conciliation des impératifs énergétiques de régression avec les contraintes régionales et sociales et l'adaptation permanente du programme d'action aux opportunités offertes par la conjoncture économique.

Pour éviter une régression anarchique, un protocole, conclu en janvier 1965 entre E. D. F. et Charbonnages de France assure l'écoulement, dans les centrales électriques, d'une grande partie des charbons nationaux et sarrois qui ne trouvent pas d'autres débouchés tandis que la construction et l'exploitation d'un certain nombre de centrales thermiques par les houillères permettent de compléter ce dispositif d'écoulement (le dernier exemple en est fourni par la centrale de Carling engagée à la fin de 1969.)

Corrélativement, le programme de régression des houillères est ajusté de manière quasi permanente à toutes les possibilités offertes par l'évolution des structures : un échancier de fermeture

de divers bassins a été mis au point ; le programme de réduction des effectifs est ajusté au niveau tolérable compte tenu des contraintes sociales. Dans le domaine de la concurrence entre les formes d'énergie, la déductibilité de la T. V. A. frappant le fuel industriel, possible au stade actuel de l'évolution, permettra d'éviter le maintien de mesures de protection, aux dépens de l'industrie nationale et sans profit réel pour le secteur charbonnier et pour ceux qui y exercent leur activité.

B. — La politique pétrolière.

a) *La politique de raffinage et de distribution du pétrole.*

Au plan technico-économique, la politique mise en œuvre a conduit au développement de « raffineries intérieures », proches des centres de consommation par rapport aux solutions traditionnelles consistant à implanter les raffineries dans les ports d'importation de produits bruts ; ainsi est assurée une meilleure économie des coûts globaux de transport et de distribution. Par ailleurs, l'obligation de constituer des stockages équivalents à trois mois de consommation nationale fournit un élément de sécurité à l'économie en cas de brusque crise internationale et de rupture d'approvisionnement. En outre, la mise en place de nouvelles règles régissant la création et l'exploitation de postes de distribution de produits pétroliers assure une modernisation et une rentabilité du réseau national tout en sauvegardant une irrigation minimale des régions rurales.

Au plan économique-politique, la politique nationale menée depuis quarante ans a permis d'assurer aux sociétés d'intérêts français une part de 50 % environ dans les activités de raffinage et de distribution ; cette action favorable à l'autonomie économique du pays a été complétée sur le plan financier par l'application d'un nouveau système de détermination indicative des prix qui amortit les conséquences, sur les prix nationaux de référence, des fluctuations conjoncturelles, parfois erratiques, d'un certain nombre de prix internationaux affichés sur certains lieux de production.

b) *La politique d'approvisionnement en hydrocarbures.*

La recherche de ressources métropolitaines est activement encouragée par diverses dispositions favorables aux sociétés de production (aménagements fiscaux, aides financières à la prospection). Jusqu'à présent, le territoire métropolitain s'est révélé très pauvre en hydrocarbures liquides et les sociétés françaises ont diversifié progressivement leurs aires géographiques de production de pétrole et de gaz tant au Moyen-Orient (Irak, Iran) qu'en Afrique (Gabon, Libye, Algérie) et qu'en Amérique (Canada).

c) *La mise en place du gaz naturel sur le territoire national.*

La relève méthodique du gaz manufacturé par le gaz naturel est assurée au moyen d'une politique de conversion des réseaux aussi rapide que le permettent les contraintes de financement des investissements ; cette politique est menée avec le souci de ménager à cette source d'énergie son exacte place sur le marché, compte tenu de ses caractères spécifiques et de sa commodité d'emploi.

L'approvisionnement du pays en gaz naturel est ou sera assuré, en complément du gaz de Lacq, par du gaz algérien, du gaz hollandais et par d'éventuelles livraisons de gaz soviétique.

C. — La politique d'équipement électrique.

Electricité de France a été encouragée à accélérer, dans le choix de ses nouveaux investissements, la relève des centrales hydro-électriques traditionnelles par des centrales thermiques dont le coût d'immobilisation est moins élevé et le profil de production plus adapté à la fluctuation des besoins dans le temps et à leur répartition dans l'espace.

Dans le domaine nucléaire, la baisse sensible des prix du fuel a rendu nécessaire un réexamen de la politique suivie en ce qui concerne le type des centrales nucléaires à construire, l'importance des programmes, les conditions de leur réalisation.

Une meilleure coordination et une nouvelle articulation des responsabilités et des tâches entre le Commissariat à l'Energie atomique, Electricité de France et l'Industrie doivent permettre

d'assurer pour l'avenir, dans les meilleures conditions, le développement et la réalisation des centrales nucléaires par les organismes publics intéressés et l'industrie privée.

En ce qui concerne le choix du programme électro-nucléaire, le Conseil interministériel du 13 novembre 1969 a décidé, sans abandonner les études concernant la filière à uranium naturel, de construire de 1970 à 1975, plusieurs centrales nucléaires à uranium enrichi.

D. — La politique européenne.

La contribution de la France à la construction d'une politique énergétique européenne est marquée du même souci de concilier la recherche du moindre coût pour nos approvisionnements, la sécurité tant physique qu'économique de ceux-ci, et une protection contre les risques de positions dominantes dans le domaine pétrolier. A la suite des propositions françaises, certains progrès ont été faits dans cette voie et on peut espérer dans les prochains mois un avancement plus rapide des travaux menés à Bruxelles pour parvenir à la définition d'une telle politique.

2° LE CHARBON

A. — La régression de la production.

Pour l'année 1969 le plan de production comportait un objectif de 44,3 millions de tonnes dont :

19,9 dans le Nord - Pas-de-Calais ;

14,7 en Lorraine ;

9,7 dans le Centre - Midi.

En fait, par suite d'une fusion rapide des effectifs dans le Nord et en Lorraine, la production semble devoir atteindre difficilement 42,4 millions de tonnes dont :

18,9 dans le Nord - Pas-de-Calais ;

14 en Lorraine ;

9,5 dans le Centre - Midi.

A cette production il faut ajouter 1,3 million de tonnes de lignite extrait par E. D. F. à Arjuzanx dans les Landes.

Le programme de 1970 se situera autour de 40 millions de tonnes.

Ainsi, en 10 ans, de 1960 à 1970, la production des Charbonnages de France aura été ramenée de 57 à 40 millions de tonnes, soit une diminution de 30 % (1). Encore faut-il souligner que, selon les orientations formulées par le Gouvernement, cette régression se poursuivra ensuite jusqu'au niveau de 26 millions de tonnes en 1975, dans les conditions précisées par le tableau ci-dessous :

	1960	1970	1975
Nord - Pas-de-Calais	28,9	17,3	10
Lorraine	14,7	13,4	12
Centre - Midi	13,4	9,3	4
Ensemble des bassins.....	57	40	26

La récession de l'industrie charbonnière se poursuivra au-delà de 1975 mais il est actuellement difficile d'établir des prévisions détaillées à ce sujet.

La mise en œuvre de ce plan de régression au rythme de trois millions de tonnes par an a pour conséquence :

- la réduction de moitié de la production du bassin du Nord - Pas-de-Calais de 1968 à 1975 ;
- la fermeture de deux sièges en Lorraine ;
- la fermeture de quatre bassins houillers (Centre - Midi, Cévennes, Auvergne et Dauphiné en 1975, Loire en 1973).

Quant aux effectifs ouvriers (2) leur évolution serait la suivante :

	1969	1975	SUPPRESSION d'emplois de 1969 à 1975.
Nord - Pas-de-Calais	72.071	32.000	40.071
Lorraine	24.635	17.100	7.535
Centre - Midi	24.918	8.500	16.418
Ensemble des bassins.....	121.624	57.600	64.024

(1) Cf. en annexe IV, page 96, l'évolution de la production des Charbonnages de France de 1960 à 1970.

(2) Fond et jour, dépendances légales et usines annexes.

Cette évolution suppose une suppression globale de 64.000 emplois en six ans dont près des deux tiers dans le Nord et le Pas-de-Calais.

Cette régression de la production a été due jusqu'alors à une diminution de la consommation globale de charbon en raison de la concurrence des hydrocarbures et au coût élevé du charbon métropolitain.

B. — La diminution de la consommation.

La consommation de charbon, qui avait atteint 80 millions de tonnes en 1957, s'est située en dessous de 70 millions de tonnes depuis 1965 et avoisinera 60 millions de tonnes en 1969 selon la répartition prévisionnelle suivante :

	PREVISIONS de 1969.	RESULTATS de 1968 (pour comparaison).
Centrales thermiques (E. D. F., minières et sidérurgiques)	19	18,9
Sidérurgie (coke acheté, charbon à coke enfourné et combustibles divers).....	16	15,3
Industrie et consommation intérieure des mines	9,2	9,8
Foyers domestiques et personnel des mines...	13,3	14,4
S. N. C. F.	0,5	0,7
Perte à la cokéfaction des cokeries minières.	2,5	2,4
Consommation intérieure	60,5	61,5

Sous toutes les réserves qu'appelle l'établissement de prévisions en cette période de l'année on observe, par suite de conditions favorables, un ralentissement probable sinon un palier dans la diminution de la consommation charbonnière française. Ceci est dû, pour une part, à la bonne tenue du marché des charbons industriels (en raison du niveau de l'activité industrielle) et surtout à un accroissement des besoins de l'industrie sidérurgique dont l'activité est élevée partout dans le monde. Mais la tendance générale de l'évolution de la consommation charbonnière à moyen terme se maintient à la baisse.

C. — La croissance des importations.

Sur les huit premiers mois de l'année 1969 la France a importé 10.329.000 tonnes de combustibles minéraux solides, dont 7.313.000 tonnes en provenance des autres pays de la Communauté.

Durant la même période elle a exporté 1.138.000 tonnes dont 998.000 tonnes vers les autres pays membres de la C. E. C. A. (1).

Compte tenu des prévisions concernant le dernier trimestre 1969, les importations totales de l'année devraient atteindre environ 16,5 millions de tonnes, et les exportations 1,6 million de tonnes contre respectivement 15,5 et 1,1 en 1968.

Il peut paraître paradoxal d'accroître les importations au moment même où l'on réduit sensiblement la production intérieure. Mais ces importations ou bien sont nécessaires en raison de leur spécificité (charbons à coke) ou bien sont bénéfiques en raison de leur faible coût, ou bien encore résultent d'accords commerciaux bilatéraux (Pologne, U. R. S. S.).

Toutefois, sur le plan des prix, il convient de signaler que les changements de parités monétaires et les hausses de barèmes des coques allemands sont susceptibles d'entraîner au 1^{er} janvier 1970 une augmentation de 40 à 45 F par tonne et qu'il se pose de sérieux problèmes de parité entre les prix des combustibles importés et ceux des charbons français livrés à la sidérurgie.

Des problèmes de prix se posent également pour l'approvisionnement des foyers domestiques et de l'industrie. Dans le secteur industriel, la réduction de la production nationale oblige les houillères à abandonner certains clients : le relais par l'importation sera difficile en raison des prix des charbons importés. Dans le secteur des foyers domestiques l'augmentation des prix des anthracites originaires de la C. E. C. A. (45 F par tonne après hausses de barèmes et changements de parités monétaires) freinera sérieusement les importations de ces produits, alors que les ressources de charbons français sont forcément limitées et que, pour des raisons touchant au niveau général des prix, leurs barèmes n'ont augmenté que de 7 à 8 F par tonne.

Le Gouvernement doit donc procéder à des arbitrages entre les préoccupations concernant l'approvisionnement équilibré de notre marché et celles concernant le niveau général des prix.

(1) Cf. en annexe V, page 97, le détail des échanges par pays d'origine et de destination.

D. — La dégradation de la situation financière des Charbonnages de France.

La situation financière des Charbonnages de France est caractérisée par les chiffres suivants :

	1967	1968
	(En millions de francs.)	
Recettes nettes	4.402	3.743
Dépenses	5.209	4.900
Résultat brut d'exploitation	— 807	— 1.157
Perte nette d'exploitation après amortissements	1.422,3	1.707
Déficit de l'exercice après participation de l'Etat	522,1	371

La diminution du déficit de l'exercice en 1968 par rapport à 1967 est due à l'accroissement de la subvention de l'Etat qui est passée d'une année sur l'autre de 1.141 à 1.572 millions de francs. Cette subvention a été portée à 1.839 millions de francs en 1969 et à 1.870 millions de francs en 1970. Son augmentation est donc beaucoup plus limitée que les années précédentes du fait, notamment, d'une diminution importante des effectifs compensant les effets des hausses de salaires sur le prix de revient de la houille et également d'un arrêt dans la dégradation de la recette, due à la meilleure conjoncture du marché charbonnier.

La réduction des effectifs résulte pour une bonne part des efforts accomplis pour faciliter la conversion du personnel, efforts qui se traduisent, en contrepartie, par une augmentation des charges de conversion des houillères.

Compte tenu de la subvention, le déficit résiduel des Houillères sera d'environ 200 millions de francs en 1969 et devrait être du même ordre en 1970, c'est-à-dire que le déficit réel serait encore supérieur à deux milliards de francs en 1969 et 1970.

Quelles sont les raisons d'une telle situation ?

Les gains de productivité, pour importants qu'ils soient, ne suffisent pas à compenser l'augmentation des charges salariales (80 % de 1960 à 1968), qui interviennent pour près de 65 % dans

le prix de revient et la dégradation de la recette. Tant pour faciliter l'écoulement du charbon dans certains secteurs particulièrement vulnérables, tels que les foyers domestiques, que pour permettre un approvisionnement de notre sidérurgie à des conditions comparables à celles qui sont offertes à ses concurrents étrangers, les houillères ont en effet été obligées, dans les années passées, de procéder à des baisses de leurs prix de barèmes et à des alignements coûteux sur les prix des autres combustibles.

Ainsi, depuis 1960, le prix de revient, malgré le rendement accru, a augmenté de 53 % alors que, durant la même période, l'augmentation du prix de vente a été inférieure à 30 %, la concurrence des autres sources d'énergie interdisant toute augmentation notable.

Cette situation se traduit par un prix de vente de 63,63 F et un prix de revient de 102,90 F soit une perte à la tonne de 39,27 F.

Par ailleurs, les déficits successifs depuis 1946 forment, à fin 1967, un total de 41 milliards de francs et entraînent une aggravation des charges financières des houillères qui, pour 1969, sera de l'ordre de 206 millions de francs.

Quels que puissent être les efforts d'assainissement par élimination des productions les moins rentables, cette évolution défavorable pour les résultats de notre industrie houillère se poursuivra d'une façon plus ou moins accusée au cours des prochaines années. Le rythme d'assainissement de la production, parfois le choix même des fermetures, est d'ailleurs largement conditionné par les considérations régionales et sociales qui sont d'un poids tout particulier en ce qui concerne l'industrie de main-d'œuvre qu'est la mine.

E. — La conversion des régions minières et la transformation des charbonnages.

Au-delà du seul problème financier en effet se pose celui de la réanimation économique des régions minières par conversion des effectifs excédentaires. Rappelons, en effet, que supérieurs à 300.000 en 1949, les effectifs des houillères sont maintenant inférieurs à 140.000, et doivent décroître rapidement jusqu'en 1975. Cette situation doit conduire à accentuer les efforts de reconversion entrepris.

A cet effet quatre « bureaux de conversion industrielle » ont été créés pour la Lorraine, le Nord - Pas-de-Calais, la région stéphanoise et celle des Cévennes avec la participation des houillères concernées.

De leur côté, les Charbonnages de France et les Houillères du bassin du Nord - Pas-de-Calais, de la Lorraine et de la Loire ont été conduits à constituer, en octobre 1967, une filiale financière, la Sofirem : Société financière pour favoriser l'industrialisation des régions minières. Cette société a pour rôle d'intervenir dans le domaine financier par apport de fonds propres à titre de participation en principe minoritaire et temporaire.

Les engagements de la Sofirem dépassent d'ores et déjà 30 millions de francs et ont concouru à la création de 4.000 emplois dont près de 2.000 réservés à des mineurs. De son côté, la Société industrielle et commerciale du cuivre et de l'aluminium (S.I.C.C.A.) doit permettre aux houillères de s'associer à des entreprises privées, dont l'activité se situe dans le prolongement de celle des charbonnages et à ce titre, apporter sa contribution à la solution des problèmes de conversion.

Enfin, le développement de la carbochimie au sein de la Société chimique des charbonnages doit, en principe, être source de création d'emplois ; dans la mesure tout au moins où cette société trouvera sa place au sein de l'industrie chimique française réorganisée, dans la mesure aussi où les opérations engagées seront rentables et son activité bénéficiaire (1).

Bien loin d'entretenir le mineur dans l'espérance d'un renouveau du charbon, il faut donc jouer à fond la carte de la reconversion et, en conséquence :

— faire bénéficier les régions minières de l'aide à l'industrialisation la plus forte ;

— intensifier l'action des bureaux d'industrialisation et de la Sofirem (Société financière pour favoriser l'industrialisation des régions minières) ;

(1) L'exercice clos le 31 décembre 1968 s'est soldé par une perte de 18,4 millions de francs dans laquelle le déficit d'exploitation intervient pour 2,5 millions de francs.

— créer de nouvelles zones industrielles dans les régions minières) ;

— donner aux jeunes la possibilité d'acquérir une formation professionnelle et aux adultes une nouvelle qualification.

Toutes ces mesures porteront d'autant plus de fruits que la situation économique de la France sera davantage axée sur l'expansion.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan demande au Gouvernement d'indiquer clairement au Sénat les opérations de conversion prévues pour assurer le rééquilibrage économique des régions minières ébranlées dans leurs structures fondamentales.

3° L'ENERGIE ELECTRIQUE

A. — Consommation et production d'énergie électrique.

La consommation d'énergie électrique, qui s'était élevée à 119 milliards de kWh en 1968, doit atteindre 130 milliards en 1969. Ainsi observe-t-on, après le ralentissement de la progression des années antérieures (6,50 % par an de 1965 à 1967 et 5 % en 1968), une croissance au taux élevé de 9 % en 1969 par rapport à 1968. Il est vrai que cette dernière année avait été perturbée par les événements de mai et juin qui avaient entraîné une baisse sensible de la consommation en haute tension du fait des grèves.

Cette consommation croissante est satisfaite par les différentes formes de production d'électricité : hydraulique, thermique et nucléaire.

De juillet 1968 à juin 1969, la production hydraulique a satisfait 44 % de la consommation, la production thermique 53 % et la production nucléaire 3 %. Mais cette répartition tient compte d'une hydraulité très favorable.

Au cours des prochaines années, on s'attend au contraire à une nette diminution de la part constituée par l'énergie d'origine hydraulique du fait du ralentissement actuel très marqué des programmes d'investissement dans ce domaine.

Aucune opération hydraulique nouvelle n'est, en effet, inscrite au programme de 1970. Toutefois, les opérations engagées au titre du programme 1969 seront poursuivies ; il s'agit des opérations suivantes :

- Revin (Ardennes) : opération prototype de pompage, d'une puissance installée de 660 MW ;
- Prades (Haute-Savoie) : opération à buts multiples financée avec participation des collectivités locales, d'une puissance installée de 28 MW ;
- Saint-Vallier (Drôme) au titre de la Compagnie nationale du Rhône.

En outre, Electricité de France a été autorisée à participer à l'opération franco-allemande de Gamsheim, sur le Rhin.

D'autre part, la marge d'équipement dont dispose Electricité de France a permis à l'établissement de retarder l'engagement effectif de certains chantiers des programmes antérieurs, engagement qui aura lieu en 1969 ou 1970. A ce titre, Electricité de France ouvrira un chantier nouveau à Brommat (programme 1968, 230 MW) et engagera des travaux préparatoires sur l'Arc moyen pour les chutes de La Saussaz, 142 MW, et d'Echaillon, 114 MW du programme 1967 ; elle poursuivra les opérations immobilières de Sainte-Croix (programme 1965).

Bien entendu, les opérations déjà en cours de réalisation actuellement seront poursuivies à leur rythme normal.

Pour l'avenir, les premières études qui ont été faites à la suite de la révision des critères de rentabilité qu'ont imposée les progrès du thermique et du nucléaire (notamment la baisse du prix du fuel) et en tenant compte du relèvement du taux d'actualisation de 7 à 10 %, montrent que les opérations hydro-électriques susceptibles d'être rentables sont très peu nombreuses.

Par ailleurs, si la part constituée par la production d'électricité nucléaire doit augmenter dans les prochaines années du fait de la mise en service des centrales de Saint-Laurent-des-Eaux I (1969), Saint-Laurent-des-Eaux II (1971) et Bugey (1972), elle ne doit cependant atteindre que 4 milliards de kWh en 1969, 8 en 1970 et 18 en 1975. Ces productions sont inférieures aux prévisions

antérieures en raison de l'incertitude qui persiste en matière de politique de construction de centrales nucléaires ; de ce fait, le programme de 2.500 mégawatts prévu par le V^e Plan a pris un retard considérable.

Il en résulte que la production d'origine thermique croîtra d'une manière accélérée et constituera, aux environs de l'année 1975, près des deux tiers de la production totale. Le programme thermique prévu en 1970 comprend la construction de 2 tranches de 250 mégawatts sur le site de Martigues et d'une tranche de 600 mégawatts pour la centrale de Porcheville.

On trouvera en annexe VI (page 98) le bilan des productions et consommations annuelles constatées pour 1967 et 1968 et prévues pour 1970 et 1975.

B. — Le financement des investissements.

L'expansion rapide de la consommation d'énergie électrique suppose des investissements considérables dont le montant doit atteindre en 1970, pour Electricité de France, 5 milliards 285 millions de francs, en diminution de 1,3 % par rapport à ceux de 1969.

Comme l'indique le XV^e rapport du conseil de direction du Fonds de développement économique et social, cette pause dans la progression des dépenses « apparaît possible compte tenu de la révision en baisse des objectifs de consommation pour 1975, de l'absence d'engagements de centrales nucléaires au cours des trois dernières années et de la stabilisation des crédits nécessaires au réseau de grand transport ». Il demeure que ces investissements sont considérables puisqu'ils représentent près de 50 % du chiffre d'affaires. Leur financement pose un problème permanent.

En 1968, les résultats financiers d'Electricité de France ont été déficitaires (159 millions de francs) alors que les trois exercices précédents avaient enregistré des résultats positifs. On trouvera d'ailleurs dans le tableau ci-après les conditions d'évolution du compte d'exploitation d'Electricité de France de 1960 à 1968.

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
	(En millions de francs.)								
Chiffre d'affaires (taxes comprises)	5.296	5.687	6.203	7.061	8.016	8.674	9.557	10.524	11.671
Résultat d'exploitation :									
P o u r l'hydraulicité réelle	145	4	— 139	5	— 80	+ 1,4	+ 146,3	+ 11,9	— 159
P o u r l'hydraulicité moyenne (1) ...	— 39	— 36	— 94	— 118	+ 100	— 112,6	— 19	+ 132	

(1) Chiffres évidemment indicatifs. L'hydraulicité des années 1960 (coefficient 1,23), 1962 (coefficient 1,15), 1966 (coefficient 1,14) et 1968 (coefficient 1,07) a été favorable. Par contre, celle de 1967 a été défavorable (coefficient 0,93).

En 1967, les hausses de tarifs intervenues, sensiblement supérieures à l'augmentation du niveau général des prix, devaient permettre d'accroître les ressources d'autofinancement d'Electricité de France. Elles devaient également autoriser un rapprochement des dotations pour amortissements de celles qu'il paraît raisonnable d'adopter, compte tenu des durées de vie des divers types d'ouvrages.

Mais les hausses de prix intervenues en 1968 (3 % en basse tension le 21 août et 4,8 % en haute tension le 29 novembre) n'ont pu compenser la majoration des coûts résultant de l'augmentation des salaires. Une nouvelle hausse des tarifs de 4 % en basse tension, intervenue à compter du 1^{er} août 1969, devrait permettre à Electricité de France d'améliorer sa situation ; et il apparaît que le compte d'exploitation devrait être équilibré cette année, compte tenu d'une révision modérée des modalités de calcul des amortissements.

Il faut d'ailleurs rappeler que la situation financière actuelle d'Electricité de France tient en partie à l'application du nouveau régime de taxe sur la valeur ajoutée depuis le 1^{er} janvier 1968. Electricité de France n'a pu alors répercuter sur les prix de vente basse tension l'augmentation des charges résultant d'une fiscalité accrue et elle évalue à 256 millions de francs pour 1968 la perte de recettes qui en découle. Ce n'est finalement qu'au 1^{er} août 1969 que la situation a pu être régularisée et la perte sur le résultat d'exploitation cumulé des deux années 1968 et 1969 s'élève à 325 millions de francs. Par contre, cette réforme fiscale a permis à Electricité de France de récupérer l'avoir fiscal accumulé

depuis 1959 et il en est résulté un supplément de T. V. A. disponible pour le financement des investissements de 376 millions de francs en 1968 et de 537 millions de francs en 1969.

Cette situation explique que les ressources propres affectées au financement des dépenses d'investissement de 1970 ne devraient atteindre que 1.895 millions de francs (contre 2.348 en 1969) et représenter 36 % du financement des investissements, ainsi qu'il ressort du tableau suivant :

	1969		1970	
	En millions de francs.	En pourcentage.	En millions de francs.	En pourcentage.
Ressources propres brutes....	3.028	»	3.031	»
Remboursement d'emprunts...	680	»	(a) 1.136	»
Ressources propres nettes....	2.348	44	1.895	36
Contribution de l'Etat (Rhin, Durance)	38	2	25	2
Participation de tiers.....	54		52	
Dotation en capital.....	600	11	550	10
Emprunts au F. D. E. S.....	630	12	600	11
Emprunt public et à l'étranger.	1.340	25	2.163	41
Variation d'emprunts à moyen et court terme.....	350	6		
Total investissements	5.360	100	5.285	100

(a) Montant approximatif du fait de la possibilité de remboursement anticipé, à partir de 1970, au gré des porteurs, de certains emprunts obligataires émis antérieurement.

Il apparaît à la lecture de ce tableau que, malgré une dotation en capital de 550 millions de francs et un prêt du F. D. E. S. de 600 millions de francs, Electricité de France devra encore se procurer plus de 2 milliards de francs sur le marché financier. Cette somme est importante et, compte tenu du niveau atteint par les taux d'intérêt, les frais financiers qui en résultent grèvent lourdement le compte d'exploitation de l'établissement puisqu'ils ont représenté, en 1968, 1 milliard 690 millions de francs.

Les investissements ne pouvant être réduits en raison de la croissance de la consommation, c'est du côté de la gestion de l'entreprise et de la tarification que doivent être cherchées les solutions.

En ce qui concerne la **tarification**, le Gouvernement est pris en permanence entre son souci de stabilité des prix et sa préoccupation de vérité des prix, d'où le retard pris généralement par

les tarifs de vente sur les coûts de production. Encore faut-il ajouter que la hausse des tarifs n'est pas illimitée même pour une entreprise disposant d'un monopole. D'une part, la compétitivité de l'économie française ne pourrait pas s'accommoder d'un prix sensiblement plus élevé que dans les pays voisins ; d'autre part, à notre époque de frontières ouvertes, les extensions d'entreprises françaises peuvent se réaliser en partie dans les pays de la Communauté économique européenne. C'est pourquoi s'est posée en France la question des prix de l'électricité haute tension utilisée par l'industrie.

Ces prix sont généralement inférieurs aux prix étrangers. Cependant, les fournitures destinées aux très gros utilisateurs qui font l'objet de contrats non publiés, semblent être moins onéreuses à l'étranger qu'en France.

La tarification française actuelle, dite « tarif vert », est fondée sur le principe de la vente au coût marginal de développement, mais a été établie il y a une dizaine d'années. Les conditions économiques de même que les moyens de production et de desserte de la clientèle ont beaucoup évolué depuis cette époque. La structure des coûts a donc fait de même, tandis que celle des tarifs est restée inchangée, les diverses hausses intervenues ayant été proportionnelles.

Des études sont actuellement en cours pour reviser l'ensemble de la tarification des ventes en haute tension, dans l'optique d'une mise en place par étapes à partir de 1970. Cette révision se traduira notamment, en ce qui concerne les gros consommateurs, par des prix inférieurs à ceux qui leur sont actuellement proposés.

Il n'en reste pas moins que le nouveau « tarif vert » présentera de toute façon un caractère plus ou moins forfaitaire et qu'il pourra s'écarter de l'exacte vérité économique dans le cas de très grosses industries pour lesquelles les prix de l'électricité représentent une part importante des coûts de production. Aussi, les pouvoirs publics ont-ils incité Electricité de France à passer des contrats spéciaux sous réserve qu'ils respectent les clauses du cahier des charges de concession du réseau d'alimentation générale et notamment celle qui impose l'égalité de traitement des consommateurs situés dans des conditions semblables et à la condition que ces contrats couvrent normalement les charges

qu'ils entraînent pour l'établissement. Plusieurs contrats de ce type qui concernent des puissances supérieures à 300 MW ont été passés.

Cette politique plus souple semble de nature à faciliter l'implantation en France de nouvelles unités de production, notamment dans le secteur de l'électrométallurgie.

4° LE PETROLE

A. — L'approvisionnement et la consommation.

Dans la consommation française d'énergie, qui a atteint 196,6 millions de tonnes d'équivalent charbon en 1968, avec la répartition suivante :

	(Millions de tonnes d'équivalent charbon.)	(En pourcentage.)
Combustibles minéraux solides.....	62,5	31,8
Produits pétroliers énergétiques.....	102,3	52
Gaz naturel	9,9	5,1
Electricité primaire.....	21,9	11,1
	<hr/>	<hr/>
Total	196,6	100

les produits pétroliers sont en fort accroissement alors que le charbon régresse rapidement.

En face de cette consommation croissante, quelle est la situation actuelle de l'approvisionnement en France ?

La production pétrolière de la zone franc a augmenté de 10 %, en 1968, grâce au progrès de la production algérienne qui s'est accrue de 3,7 millions de tonnes, par l'augmentation de production d'Hassi-Messaoud et de Berkaoui ; la production métropolitaine est, par contre, en très léger déclin tandis qu'au Gabon, la production qui avait plus que doublé de 1966 à 1967 a augmenté d'un tiers de 1967 à 1968 et a atteint, en août 1969, un rythme annuel de 5,5 millions de tonnes.

On trouvera dans le tableau ci-dessous l'évolution de la production de la zone franc de 1961 à 1968 :

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
	(En millions de tonnes.)							
France	2,16	2,40	2,5	2,8	3	2,9	2,8	2,7
Algérie	15,66	20,40	23,6	26,2	26,5	33,6	38,4	42,1
Gabon-Congo	0,88	0,95	1	1,1	1,3	1,5	3,5	4,7
	18,70	23,75	27,1	30,1	30,8	38	44,7	49,5

Hors zone franc, la part française dans différents gisements du Moyen-Orient, notamment en Irak, a atteint, en 1968, 37 millions de tonnes contre 28 en 1967, tandis que la production des sociétés françaises au Canada, 700.000 tonnes, semble se développer favorablement.

A la fin de l'année 1969, la production de l'ensemble de la zone franc devrait atteindre 51 millions de tonnes environ, réparties de la façon suivante :

France	2,6 millions de tonnes.
Algérie	43,7 millions de tonnes.
Gabon-Congo	5,1 millions de tonnes.

La production de pétrole franc est principalement affectée à la consommation métropolitaine. Mais, en fait, tout le pétrole saharien n'est pas raffiné en métropole. Tant en raison de l'organisation internationale du marché du pétrole que de la nécessité de tenir compte de la structure de la consommation métropolitaine qui réclame beaucoup plus de produits noirs que de produits blancs, les besoins français ont été couverts de la façon suivante pour la période qui s'étend de septembre 1968 à août 1969 :

<i>Brut zone franc :</i>	(En millions de tonnes.)
France (3 %)	2,6
Algérie (30 %)	24,9
Gabon-Congo (0,1 %)	0,9
Total zone franc	28,4 (soit 34 %)

<i>Autres bruts :</i>	(En millions de tonnes.)
Moyen-Orient (44 %).....	36,7
Libye (14 %).....	11,6
Venezuela (3 %).....	2,4
U.R.S.S. (2 %).....	1,7
Nigeria (2 %).....	1,9
Tunisie (1 %).....	0,5
	<hr/>
Total autres bruts.....	54,8 (soit 66 %)
Total des besoins français en pétrole brut.....	83,2

Le Sahara intervient donc, à l'heure actuelle pour 30 % dans l'approvisionnement de la France en pétrole brut.

Mais le bilan pétrolier doit également tenir compte du commerce extérieur des produits finis.

D'une part, la France importe des produits raffinés, essentiellement gas-oil et fuel-oils lourds (5,1 millions de tonnes en 1968), en provenance principalement des autres pays de la C. E. E. (2,6 millions de tonnes), d'U. R. S. S. (1 million de tonnes) et de Roumanie (1 million de tonnes).

D'autre part, notre pays réexporte après raffinage une partie du pétrole importé (13 millions de tonnes en 1968), essentiellement à destination de la C. E. E. (40 % du total) et du reste de l'Europe (55 % du total), l'Afrique étant désormais un client de faible importance.

Au total, la balance générale des importations et exportations de produits raffinés est bénéficiaire en valeur d'environ un milliard de francs correspondant à un solde positif de 8 millions de tonnes (13,1 millions de tonnes d'exportations moins 5,1 millions de tonnes d'importations).

En sorte que le bilan pétrolier français s'est établi de la façon suivante en 1968 :

	(En millions de tonnes.)
Production métropolitaine	2,7
Réceptions de la zone franc	24,9
Importations de l'étranger	52,3
	<hr/>
Ressources totales en pétrole brut.	79,9

Ces ressources ont été traitées dans les raffineries françaises et ont abouti à une production de 74 millions de tonnes de produits finis auxquels s'ajoutent 5,1 millions de tonnes de produits importés.

Les ressources totales de produits raffinés ont donc atteint 79,1 millions de tonnes, dont :

- 66 millions de tonnes affectés à la consommation intérieure ;
- 13,1 millions de tonnes affectés à l'exportation.

B. — La diversification des sources d'approvisionnement.

En 1975, le pétrole devra satisfaire plus de 55 % de notre consommation d'énergie et les importations pétrolières françaises atteindront 115 millions de tonnes, en provenance en quasi-totalité de pays extérieurs à l'Europe. Le souci de notre indépendance, ainsi que la recherche du moindre coût pour la nation impliquent donc l'intervention à l'étranger d'opérateurs français et le contrôle par des sociétés françaises d'un plus grand nombre de sources d'approvisionnement.

Traditionnellement ces sources se situent au Moyen-Orient, principalement en Irak, en Algérie et au Gabon. La diversification de ces approvisionnements s'est manifestée depuis quelques années par l'implantation des sociétés françaises sur tous les continents. Actuellement ces sociétés opèrent ou participent à des opérations dans 34 pays. Les découvertes effectuées lors de l'exploration des permis ainsi obtenus n'ont encore qu'une influence modeste sur les tendances classiques de la production des groupes français ; mais la mise en exploitation des nouveaux gisements découverts modifiera sensiblement d'ici 1971 l'approvisionnement de la France en hydrocarbures.

a) *Exploitation des nouveaux gisements découverts.*

En Libye. — La S. N. P. A. a découvert plusieurs gisements dans le cadre de son association avec Auxerap, Murphy et Hispanoil. Le champ de Majid (S. N. P. A. 28 % E. R. A. P. 14 %) est relié depuis le 7 août 1969 aux pipe-lines Amoseas-Mobil, qui évacuent les gisements de Nafoora et d'Amal jusqu'à la côte. La production de Majid a débuté sur un rythme de 775.000 tonnes d'huile par an. Sur un autre permis de l'association, la mise en production est prévue pour la fin de l'année 1969 sur un rythme de 500.000 tonnes par an.

En Tunisie. — Deux gisements découverts par l'association S. N. P. A.-Serept, Douleb et Tamesmida produisent sur un rythme d'environ 200.000 tonnes par an. Ils sont évacués sur le terminal de la Skhira.

Au Gabon. — L'exploitation est en cours pour plusieurs découvertes récentes (Bigorneau, Anguille Nord-Ouest, Anguille Sud-Est, Estheria, Merou).

Au Congo. — Elf-Congo a implanté son premier forage sur la structure d'Émeraude située sur le permis marin de Pointe-Noire détenue conjointement avec A. G. I. P. (35 %). Une importante colonne d'huile a été mise en évidence, et il est probable que cette découverte donnera une importante production.

On peut signaler en outre que la répartition de l'approvisionnement sera sensiblement modifiée par l'augmentation de la production du Gabon ainsi que par les résultats positifs obtenus par l'E. R. A. P. en Irak et en Iran dans le cadre de contrats d'agence. Enfin, la reprise de l'évacuation du champ d'Obagi (Nigéria), qui produisait sur un rythme de 2.000.000 de tonnes par an en 1967, est soumise à la cessation des hostilités.

b) *Zones présentant des possibilités intéressantes de découvertes.*

Au Cameroun. — La partie nord du permis marin du Rio del Rey, qui jouxte les eaux nigériennes, présente, d'après les premiers travaux sismiques qui y ont été effectués, des structures importantes analogues à celles déjà reconnues productrices au Nigeria. Les forages doivent débuter incessamment dans cette région.

Au Congo. — Sur le permis marin de Pointe-Noire et dans l'alignement du gisement d'Émeraude, existent plusieurs structures géologiques sur lesquelles les travaux géophysiques en cours détermineront plusieurs implantations de forage.

Dans la partie sud de l'Afrique et à Madagascar, les groupes S. N. P. A. et C. F. P. sont fortement implantés (Afrique du Sud-Ouest, Afrique du Sud, talus continental malgache, Mozambique) et doivent prochainement y forer.

Dans l'Arctique. — Les sociétés françaises disposent d'un domaine minier de plus de 350.000 kilomètres carrés. Récemment la S. N. P. A. vient d'obtenir des permis situés sur la bordure

nord-est de la zone productrice de Prudhoe Bay et a implanté le premier forage marin effectué en baie d'Hudson. Il s'agit là d'une opération pour laquelle les possibilités d'évacuation d'une éventuelle découverte vers la France dépendent actuellement d'études technologiques en cours (projet Manhattan) et de considérations économiques. Un résultat positif dans cette zone géographique pourrait transformer fondamentalement la répartition des sources d'approvisionnement en hydrocarbures.

Il apparaît que si les efforts de diversifications ont déjà donné des résultats, ceux-ci sont jusqu'alors assez limités. Compte tenu de l'importance primordiale de l'approvisionnement en pétrole jusqu'en 1985, il importe donc de poursuivre cet effort avec le plus grand souci d'efficacité.

C. — Les difficultés d'application de l'accord franco-algérien sur les hydrocarbures.

Signé à Alger, le 29 juillet 1965, « l'Accord entre la République française et la République algérienne démocratique et populaire concernant le règlement de questions touchant les hydrocarbures et le développement industriel en Algérie » est entré en vigueur le 30 décembre 1965. Conclu pour quinze ans, il peut « à la demande de l'une ou de l'autre des parties être révisé d'un commun accord à l'expiration d'un délai de cinq ans après son entrée en vigueur ». Cependant, le prix de référence fiscal peut être révisé, également d'un commun accord, dès 1969.

L'exécution de l'Accord de 1965 a donné lieu, au cours de l'année écoulée, à un certain nombre de difficultés.

a) L'effort d'exploration de l'Association coopérative.

L'Association coopérative (Ascoop) est un contrat par lequel la Sonatrach, société algérienne, et la Sopefal, société française, filiale du groupe E. R. A. P., « unissent leurs efforts pour la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures en Algérie et retirent chacune leur part des produits en nature, au prix de revient ».

La production des gisements découverts depuis 1966 dans les périmètres de cette Ascoop devrait atteindre 2,5 MT/an en 1969 sous réserve des possibilités d'évacuation de Borma. Ce

niveau paraît insuffisant au partenaire algérien qui insiste de façon permanente pour l'accroissement de l'exploration.

Un litige est survenu à ce sujet, à propos du programme de 1969 et de la fixation du budget d'exploration de l'Association coopérative. Ces budgets avaient, en effet, atteint 200 millions de francs en 1966, 1967 et 1968, dont 160 à la charge de l'E. R. A. P. qui finance sa propre part (100 millions) et avance à la Sonatrach 60 % de la part de cette dernière qui ne sont remboursés à l'E. R. A. P. qu'en cas de découvertes. Celles-ci n'ayant pas répondu aux espoirs placés dans le domaine minier de l'association, l'Algérie s'est efforcée d'obtenir, pour 1969, des engagements d'investissements plus élevés, fixés initialement à 320 millions de dinars. Après de longues discussions, le budget d'exploration de l'Ascoop pour 1969 a été arrêté, le 10 avril, à 253 millions, moyennant la renonciation des deux partenaires à 14 % environ de la surface coopérative.

Le pourcentage des intérêts du partenaire français sur certaines parcelles de l'Ascoop ayant, d'autre part, été réduit, l'E. R. A. P. participera à une tranche de 220 millions, soit 110 pour sa propre part et 66 sous forme d'avances à Sonatrach. Ainsi, l'Algérie a obtenu de l'E. R. A. P. des engagements supérieurs de 16 millions à ceux des années précédentes et l'E. R. A. P. a pu engager, ainsi qu'elle le souhaitait, la révision du domaine minier de l'association.

b) *Mise en valeur des concessions antérieures.*

Des divergences sont également apparues pour l'exploitation des concessions antérieures au traité. Elles concernent principalement le tarif de transport de la canalisation Trapsa (évacuation par la Tunisie des gisements du Sud) et l'exploitation de Zarzaitine par la C.R.E.P.S., à un rythme jugé par les Algériens contraire à leurs intérêts. Une procédure de conciliation est en cours dans le cadre du traité.

c) *Revision du prix de référence fiscal.*

Unilatéralement, le Ministère algérien de l'Industrie a informé, en janvier dernier, l'ensemble des sociétés que les valeurs de référence actuelles n'étaient plus retenues qu'à titre provisoire.

Puis, l'administration algérienne a mis en demeure les sociétés de publier, au 1^{er} avril 1969, aux ports d'embarquement, des prix fixés unilatéralement par elle à 2,65 dollars. Les sociétés françaises, tout en formulant des réserves sur la procédure et le niveau des prix imposés, ont déféré à cette injonction, mais le Gouvernement français a fait remettre au Gouvernement algérien une note faisant les plus expresses réserves sur cette procédure contraire aux dispositions de la convention type de concession.

En effet, en application de l'accord du 28 juillet 1965, le prix de référence fiscal peut être révisé à partir de la fin de l'année 1969 et le Gouvernement français veut éviter qu'à l'ouverture de cette négociation, le relèvement unilatéral du 1^{er} avril puisse être présenté par l'Algérie comme un précédent.

d) *Le contrat d'achat de gaz naturel.*

Un protocole du 15 juin 1967 a arrêté dans ses grandes lignes l'opération d'achat par la France de gaz naturel liquéfié algérien de 3,5 milliards de mètres cubes par an à partir de 1972.

A cet effet, a été constituée une société mixte (Somalgaz) à participation égale de la France et de l'Algérie. La commission mixte prévue par le traité a fixé le volume d'approvisionnement du marché français, un prix pour l'importation à Fos et un prix pour la vente du concessionnaire à la Sonatrach.

En outre, Somalgaz a conclu avec une firme française, Technip, l'important contrat de construction de l'usine de liquéfaction. De leur côté, les travaux de la conduite qui doit assurer le transport du gaz du gisement au port de Skikda sont engagés et la plus grande partie des fournitures a été commandée en France.

Mais Somalgaz et Gaz de France n'ont pu encore aboutir à un accord sur la clause d'indexation de prix demandée par les Algériens ni sur la monnaie de paiement.

On voit donc que les difficultés d'application de l'accord pétrolier de 1965 ne sont pas négligeables mais il serait inexact de dire que les Algériens ont remis en cause les accords pétroliers. Certes, ils se sont efforcés d'interpréter ceux-ci de la manière la plus favorable à leurs intérêts mais jusqu'alors, dans tous les cas où une divergence de vues persistante est apparue, le litige a été porté devant les instances de conciliation et d'arbitrage. Il faut

souhaiter qu'il en soit également ainsi dans l'avenir, notamment pour les points de désaccord que nous venons de rappeler et à l'occasion de la revision du traité en ce qui concerne la fiscalité pétrolière.

On peut d'ailleurs bien augurer dans une certaine mesure des entretiens que M. Maurice Schumann, Ministre des Affaires étrangères, a eus les 2 et 3 octobre 1969, à Alger, avec le Président Boumediene et M. Bouteflika, Ministre algérien des Affaires étrangères. Il a, en effet, été décidé, à la suite de cette visite, que sera constituée une grande commission qui se réunira à l'échelle ministérielle, une fois au moins par an et alternativement dans chacune des deux capitales. Si les ministres ont évoqué « les difficultés qui pèsent sur les relations économiques entre les deux pays... », ils ont exprimé le souci de leurs gouvernements de voir créer des conditions favorables à un développement harmonieux et équilibré de ces relations entre l'Algérie et la France ». Et en définitive, au point de vue pétrolier, cet aspect des choses est fondamental, le pétrole algérien n'étant du pétrole franc que dans la mesure où il est fait appel, pour sa production, à des biens et services français et où l'Algérie réalise une part notable de ses importations avec la France. Il est bien certain qu'au-delà des aspects monétaires, la diminution progressive des échanges commerciaux entre la France et l'Algérie pose un problème grave.

D. — La place des groupes français intégrés « ELF » et « TOTAL »

Dans le secteur du pétrole, la sécurité et l'indépendance énergétique présentent un intérêt d'autant plus grand que les produits pétroliers fourniront en 1975, 55 % environ de l'énergie consommée. A cet égard, la politique du Gouvernement consiste :

- à encourager la recherche et la prospection des ressources en brut par des intérêts français, tant en métropole qu'à l'étranger ;
- à augmenter la part des sociétés françaises dans le raffinage et la distribution.

Ces deux actions complémentaires visent à placer une part majoritaire du pétrole consommé en France sous le contrôle d'intérêts français, de la production jusqu'à la consommation.

Dans cette ligne, le groupe ELF s'est affermi en 1968, ainsi que l'établissent les chiffres suivants qui permettent de préciser son importance :

Production de pétrole brut : 22,5 millions de tonnes ;

Production de gaz naturel : 6,3 milliards de mètres cubes (essentiellement en provenance du gisement du gaz de Lacq) ;

Capacité de raffinage portée à 20 millions de tonnes ;

Distribution représentant environ 13 % du marché national.

En 1968, les raffineries du groupe ELF ont traité, en France et à l'étranger, au total 12,9 millions de tonnes contre 9,4 millions de tonnes en 1967. Pour la France seule, ces quantités ont été respectivement de 9,1 millions de tonnes et 6,6 millions de tonnes.

L'année 1968 a été marquée par une forte augmentation de la capacité de raffinage du groupe ELF qui a atteint à la fin de 1968 15,6 millions de tonnes par an contre 8,3 à la fin de 1967. Cette augmentation est due à la mise en service au début de l'année 1968 de la nouvelle raffinerie de Gargenville destinée à fournir un approvisionnement rationnel à la centrale thermique voisine d'E. D. F. de Porcheville et à la réalisation d'une nouvelle unité de distillation à la raffinerie de Feyzin. Ces mises en service marquent l'aboutissement d'un vaste programme de construction et permettent au groupe de disposer maintenant en France d'une capacité de raffinage en rapport avec ses débouchés.

A l'étranger, l'année 1968 aura vu le démarrage de la raffinerie de Klarenthal située en Allemagne dans la région sarroise, d'une capacité de 1,3 million de tonnes par an, dans laquelle le groupe ELF a une participation de 10 %. Par ailleurs, les travaux de la raffinerie des Antilles à laquelle le groupe est intéressé à raison de 25 % ont commencé et la mise en service de cette raffinerie est prévue pour la fin de 1970.

Au plan financier, le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'est élevé en 1968 à 5,4 milliards de francs. Les investissements effectués — 2 milliards de francs — ont été importants, notamment en raison de l'effort de prospection.

Les besoins pour l'avenir restent nombreux : mise en valeur du domaine minier, progression des capacités de raffinage et de pétrochimie, rationalisation et développement de l'organisation commerciale, recherche scientifique et technique. En 1970, l'E. R. A. P. doit recevoir une dotation en capital de 250 millions de francs pour exécuter sa mission de diversification des ressources pétrolières. Cette dotation accordée par le Fonds de soutien aux hydrocarbures (1) est moins élevée que celle de 1969 à la fois en raison des impératifs budgétaires et parce que ce groupe pétrolier voit croître ses possibilités d'autofinancement et doit en tout état de cause s'acheminer vers l'autonomie financière.

A côté du groupe ELF-E. R. A. P. mais créé plusieurs décennies avant lui, se situe le groupe « TOTAL » dont la société mère est la Compagnie française des pétroles. Les deux groupes se distinguent l'un de l'autre également par le fait qu'ELF est à large majorité de capitaux d'Etat tandis que TOTAL, dans lequel les capitaux publics sont minoritaires, a toujours eu le comportement d'une entreprise privée.

La Compagnie française des pétroles, avec 48,5 millions de tonnes de ressources pétrolières propres et 51,6 millions de tonnes de pétrole brut écoulées, a donc un poids sensiblement plus important que le groupe ELF. En outre, la Compagnie française des pétroles totalise plus de 70 % de ses ressources pétrolières propres au Moyen-Orient et 22 % en Algérie, alors que les ressources globales d'ELF sont situées à concurrence de 80 % en Algérie.

Enfin, en ce qui concerne le domaine minier, ELF dispose de 2.460.000 kilomètres carrés et la C. F. P. de 1.400.000 kilomètres carrés.

Par l'intermédiaire de la Compagnie française de raffinage, le groupe TOTAL a raffiné, en 1968, plus de 21 millions de tonnes de pétrole brut, en augmentation de 10 % d'une année sur l'autre.

Sur le plan de la distribution, avec son réseau de plus de 12.600 points de vente, le groupe TOTAL représente environ

(1) On trouvera en annexe VII (p. 99) le détail des interventions de l'Etat en 1969 dans le cadre du Fonds de soutien aux hydrocarbures et les prévisions faites pour 1970.

25 % du marché national. Quant aux ventes hors de France, elles s'établissent (soutes comprises) à 13.800.000 tonnes.

Au plan financier le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'est élevé en 1962 à 7,6 milliards de francs, tandis que les investissements ont atteint 1 milliard 185 millions de francs, en augmentation de 29 % sur ceux de l'année précédente, cette croissance tenant notamment aux activités du groupe dans le domaine de la pétrochimie. Les investissements de la C. F. P. portés à 1.500 millions de francs en 1969 en partie du fait de la dévaluation du franc, devraient atteindre une moyenne de 1,8 à 1,9 milliard de francs pour les trois années à venir.

Mais ces deux groupes, qui sont concurrents dans le secteur pétrolier, deviennent complémentaires dans le domaine de la pétrochimie.

Chacun des groupes a tout d'abord renforcé ses structures :

- le Groupe TOTAL a regroupé ses activités pétro-chimiques au sein de la Société Total-Chimie, filiale 50-50 de la Compagnie française des pétroles et de la Compagnie française de raffinage ;
- le Groupe ELF - E. R. A. P. a regroupé les activités chimiques de la Société nationale des pétroles d'Aquitaine et de la Société Elf-Union au sein de l'Union chimique Elf-Aquitaine.

A la fin du mois d'avril 1969, les deux groupes TOTAL et ELF ont conclu un accord de coopération dans le domaine de la pétro-chimie, cet accord se traduisant par la réalisation en commun de deux unités de « craquage » à la vapeur de grande dimension. La première de ces unités, qui aura une capacité de production d'éthylène de 320.000 tonnes/an, sera édifiée à Gonfreville, à proximité immédiate de la raffinerie de Normandie de la C. F. R.

La deuxième unité sera réalisée à Feyzin et permettra d'alimenter les importants besoins de la région Rhône-Alpes, en particulier les extensions de l'usine S. N. P. A. de Balan.

Ces différents accords de concentration et de coopération doivent permettre à l'industrie pétro-chimique française d'affronter dans les meilleures conditions une concurrence internationale qui s'avère très vive et de garantir, pour une large part, notre liberté d'approvisionnement.

5° L'INDUSTRIE DU GAZ EN FRANCE

L'industrie gazière est organisée essentiellement autour du Gaz de France qui a pour charge générale d'assumer l'approvisionnement en gaz du marché français. Pour accomplir sa mission, Gaz de France produit, achète et importe du gaz.

Les usines de production de gaz manufacturé n'utilisent aujourd'hui que le craquage de produits pétroliers ou de gaz naturel. Cependant, les dernières cokeries gazières ayant été arrêtées en 1969, les distributions publiques du Nord et de l'Est de la France, non encore converties au gaz de Groningue, sont alimentées en gaz de cokerie acheté aux usines minières et sidérurgiques de ces régions et dans les exploitations isolées, Gaz de France distribue du propane ou de l'air propané chaque fois que la mise en œuvre des autres moyens d'alimentation n'est pas économique.

Mais, à la vérité, l'évolution de l'industrie gazière et son développement sont fondés aujourd'hui sur la consommation de gaz naturel.

A. — La consommation de gaz naturel.

Pour l'exercice 1968, la répartition des disponibilités de gaz naturel, évaluées à 68 milliards de thermies (49,6 milliards de thermies provenant de Lacq, 1,50 milliard de thermies en provenance de Saint-Marcet, 4,1 milliards de thermies de gaz d'Hassi-R'Mel importé sous forme liquide au Havre et 12,5 du gisement de Groningue aux Pays-Bas) a été la suivante :

	En milliards de thermies.
Electricité de France	11,4
Industrie desservies autrement que par une distribution publique	29,5
Distributions publiques	26,8

En ce qui concerne les livraisons à Electricité de France, il a été prévu en 1957, par un accord liant la Société nationale des pétroles d'Aquitaine et Electricité de France, que le tiers de la production du gisement de Lacq serait destiné à la production d'électricité. Cet accord avait été conclu de façon à permettre le placement rapide du gaz de Lacq au moment de sa découverte. Il s'est avéré nécessaire par la suite, pour faire face au développement des consommations industrielles et domestiques, de

racheter à Electricité de France une partie de ce gaz à un prix permettant la substitution des autres combustibles dans les centrales. Ce fut l'objet d'un accord conclu entre la Compagnie française du méthane et Electricité de France dès 1961. Pour l'avenir, l'évolution de ces rachats dépendra de l'accroissement des disponibilités résultant de la mise en exploitation des nouveaux gisements découverts par la Société nationale des pétroles d'Aquitaine.

B. — Les prévisions de fourniture.

Les sources d'approvisionnement de gaz naturel sont constituées pour le moment par les gisements de Lacq, de Groningue et d'Hassi R'Mel.

a) *Gisement de Lacq.*

La réalisation d'équipements supplémentaires pour le traitement a permis d'augmenter la production de l'usine de Lacq qui est passée de 45 à 50 milliards de thermies par an en 1967, s'est maintenue à ce niveau en 1968 et doit atteindre 60 milliards de thermies environ en 1969.

A la suite des découvertes de Meillon et des travaux de recherche consécutifs, il apparaît que la production de gaz naturel de l'Aquitaine doit continuer à augmenter au cours des prochaines années. La construction d'une usine destinée à traiter le gaz provenant des nouveaux gisements permettra de porter la production de gaz épuré aux environs de 70 milliards de thermies vers la fin de l'année 1971.

b) *Gisement d'Hassi R'Mel.*

Les premières livraisons de gaz d'Hassi R'Mel, transporté sous forme liquide d'Arzew au Havre, ont débuté au printemps 1965. Au cours de l'année 1968, elles se sont élevées à 4,1 milliards de thermies contre 4,6 en 1967, 3,85 en 1966 et 1,94 en 1965. Ces livraisons doivent se stabiliser à leur niveau actuel.

Les livraisons de gaz de même origine, transporté sous forme liquide de Skikda (ex-Philippeville) à Fos devraient débuter en 1972 et atteindre en 1976 leur régime de croisière, soit 35 milliards de thermies. L'accord du 15 juin 1967 entre les Gouvernements algérien et français prévoit que ces livraisons porteront au total sur 480 milliards de thermies et s'étaleront sur 15 ans.

c) *Gisement de Groningue.*

Les enlèvements minima et maxima prévus dans le contrat du 24 février 1966 entre la N. A. M. et Gaz de France étaient respectivement de 35 et 47 milliards de thermies par an en régime de croisière, à partir de 1975. Les livraisons se sont élevées à 12 milliards de thermies en 1968 et doivent atteindre plus de 17 milliards de thermies en 1969.

Au début de 1969, le contrat entre Gaz de France et la N. A. M. a été modifié dans le sens d'une diminution du prix et d'une augmentation des volumes mis à la disposition de Gaz de France (140 milliards de mètres cubes en 20 ans au lieu de 100 milliards), les engagements globaux d'enlèvement du Service national n'étant pratiquement pas augmentés en valeur. A cette occasion, des accords ont été également passés pour l'achat par Gaz de France, au rythme d'environ 400 millions de mètres cubes par an, du gaz du petit gisement de Leeuwarden découvert par l'E. R. A. P. dont l'opérateur est Petroland, filiale néerlandaise du groupe ELF. Ce gaz sera en fait consommé aux Pays-Bas mais échangé contre une quantité équivalente de gaz de Groningue livrée à Gaz de France.

*
* *

Par ailleurs, l'U. R. S. S. qui possède des gisements très importants poursuit activement une politique de vente de gaz à l'Europe occidentale, malgré le handicap résultant des distances et des frais de transport. Des négociations franco-soviétiques viennent d'être engagées, au sujet de la livraison de 2,5 milliards de mètres cubes de gaz naturel soviétique à la France vers 1975 et de la livraison, en contrepartie, de tubes et d'équipements pour l'industrie gazière à l'U. R. S. S.

La relance des négociations entre soviétiques et français est due au fait que les premiers ont réussi à s'entendre avec les allemands, ce qui permettrait de mettre en œuvre une canalisation de grande dimension alimentant l'Autriche, la République fédérale et la France.

Il apparaît donc que le gaz naturel est appelé à prendre, dans le bilan énergétique français, une place d'autant plus croissante que, par suite de la diversité des sources d'approvisionnement, se crée un marché intercontinental du gaz naturel sur lequel la concurrence devrait normalement s'instaurer.

C. — Le prix du gaz naturel.

Selon les gisements, le coût du gaz naturel se présente dans les conditions suivantes à Paris :

- Gaz de Lacq : 1 centime la thermie ;
- Gaz de Groningue : 0,90 centime la thermie ;
- Gaz d'Arzew regazéifié au Havre : 1,65 centime la thermie.

A ces coûts, il y a lieu d'ajouter, pour obtenir les tarifs de fourniture aux consommateurs, les frais de transport, de répartition et de distribution à l'intérieur de la région parisienne, les charges fiscales, les frais généraux et commerciaux, et les frais de transformation pour les zones alimentées en gaz manufacturé.

Quant au gaz naturel liquéfié de Skikda, son prix a été fixé en juillet 1967 à 0,80 centime la thermie, rendu bord à quai à Fos. Les conditions d'indexation de ce prix font l'objet de discussions entre les autorités françaises et algériennes.

Il conviendra d'ajouter au prix indiqué les frais de regazéification, de transport, de répartition et de vente pour lesquels il est actuellement difficile de faire une prévision.

A titre de comparaison, soulignons que le prix de cession au Gas Council du Gaz de la Mer du Nord découvert par le groupe Phillips est de 0,56 centime la thermie.

Il apparaît donc que la France est jusqu'alors approvisionnée en gaz naturel à un prix qui tend à être supérieur à celui de pays voisins. Certes, le prix du gaz hollandais a été légèrement abaissé en 1969. Mais on peut être inquiet des conditions de prix du gaz algérien qui doit être regazéifié à Fos où, selon les études actuelles, il arrivera à 0,80 centime la thermie. La Commission de vérification des comptes des entreprises publiques s'est d'ailleurs fait l'écho de cette inquiétude dans son onzième rapport : « Les conditions générales de cette importation ne paraissent pas de nature à améliorer la position concurrentielle de Gaz de France sur le marché de l'énergie et présentent même pour lui des dangers.

Plusieurs modalités restant encore à définir et il est souhaitable que, dans la rédaction des accords définitifs, l'établissement se prémunisse autant que possible contre des risques dont la première expérience d'importation de gaz naturel liquéfié a fait ressortir l'importance » (1).

Nous concluons ce développement sur l'industrie du gaz en évoquant brièvement la situation financière de Gaz de France ; équilibrée de 1959 à 1963, l'exploitation de cette entreprise est entrée dans une phase de déficit croissant :

67,2 millions de francs en 1964 ;
84,3 millions de francs en 1965 ;
116,7 millions de francs en 1966 ;
134,9 millions de francs en 1967 ;
198 millions de francs en 1968.

De ce fait, la part des dépenses d'équipement financier par les ressources propres de l'entreprise est tombée de 40 % en 1965 à 15 % en 1968.

Il est nécessaire de remédier à cette situation non pas « par un recours à des subventions de fonctionnement que doit faire proscrire le caractère industriel et commercial de l'entreprise, ni par une évaluation minorée des charges d'obsolescence qui allégerait artificiellement le compte d'exploitation, mais en recherchant un équilibre véritable des ressources et des charges... Aussi est-ce avec une insistance accrue que la Commission de vérification des comptes des entreprises publiques rappelle la nécessité urgente de rétablir l'équilibre du compte d'exploitation ; ce résultat ne paraît pas pouvoir être obtenu :

- sans que la *politique tarifaire* soit *révisée* ;
- sans que la *progression des charges* soit énergiquement freinée ;
- enfin, sans qu'une *politique générale de l'énergie* favorise, dans ce secteur essentiel de l'économie, le *développement rationnel et harmonieux* des diverses industries productrices » (2).

(1) *Journal officiel*, Documents administratifs du 30 mai 1969 (p. 131).

(2) Cf. document cité (pp. 129 et 131).

CONCLUSION

Les crédits du Ministère du Développement industriel et scientifique atteignent, pour 1970, 5 milliards 110 millions de francs, dont à vrai dire les subventions aux Houillères nationales et au Commissariat à l'Énergie atomique absorbent 71 %. Pour le reste, l'augmentation des crédits traduit, certes, une légère augmentation des dépenses de fonctionnement due à la revalorisation des traitements mais, surtout, à la transformation des structures du Ministère de l'Industrie, devenu Ministère du Développement industriel et scientifique.

En définitive, la plus grande partie des crédits de ce Ministère nouvelle formule est affectée soit au fonctionnement du Ministère lui-même, soit au financement d'entreprises publiques en difficulté ou d'établissements publics dont l'Etat assume la gestion.

Jusqu'alors les moyens de la politique industrielle française appartenaient donc peu au « Ministre de l'Industrie ». Mais apparaît cette année un nouveau chapitre « d'action de politique industrielle » qui doit permettre au Gouvernement de promouvoir une politique à la fois plus dynamique et plus efficace, mieux adaptée à la dimension des entreprises et à la transformation de la société sous l'effet d'un progrès technique accéléré.

La POLITIQUE INDUSTRIELLE que les Pouvoirs publics, conscients de l'insuffisant développement de l'industrie nationale, proposent de concevoir et d'appliquer, doit être conforme, dans les objectifs poursuivis comme dans les moyens mis en œuvre, aux exigences de l'économie de marché.

Les **objectifs** essentiels sont les suivants :

- faciliter la mutation des comportements à l'égard de l'industrie, en particulier en développant l'effort de formation et d'information des hommes et en simplifiant les rapports entre l'administration et les entreprises ;
- renforcer la compétitivité des entreprises ;
- favoriser leur action dans le milieu international ;
- promouvoir une coopération accrue entre les pays de la Communauté européenne.

Premier volet des **instruments** de cette nouvelle politique industrielle : le **Ministère** lui-même. Les structures de l'ancien Ministère de l'Industrie ont été l'objet d'un certain nombre de réformes dont votre commission voudrait pouvoir espérer qu'elles tendent à en faire le centre nerveux de cette politique : meilleure adaptation de la recherche aux besoins industriels, grâce au regroupement sous la férule du Ministre du Développement industriel et scientifique des attributions précédemment dévolues au Premier Ministre en matière de recherche ; promotion d'une politique dynamique à l'égard des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, grâce à la création d'un secrétariat d'Etat à la moyenne et petite entreprise et d'une direction de l'artisanat ; effort de coordination avec les autres instances administratives intervenant dans l'industrie développé par la Direction générale de la politique industrielle : autant d'orientations satisfaisantes.

En ce qui concerne l'artisanat, votre commission tient cependant à souligner que les promesses contenues dans les réformes administratives ne sont aucunement confirmées par l'évolution des crédits : en effet, le montant des sommes prévues au titre de la promotion sociale est en régression de 300.000 F par rapport au budget de 1969.

Second volet : l'*Institut de développement industriel*. C'est à la dotation de son capital que doit être affectée la plus grande partie des crédits ouverts au nouveau chapitre « action de politique industrielle ». La création de l'I. D. I. s'inscrit dans le cadre des orientations nouvelles de la politique industrielle de l'Etat, à la recherche d'instruments d'intervention adaptés aux exigences d'un marché concurrentiel. Cette préoccupation est commune à plusieurs Etats européens, tels l'Italie et la Grande-Bretagne, dont votre commission avait analysé les expériences à l'occasion du budget de 1969.

Le visage de la nouvelle institution se précise : statut de droit privé et structure légère ; gestion dynamique ; opérations rentables ; mobilité des capitaux engagés ; champ d'action privilégié : la moyenne entreprise. Telles sont ses caractéristiques essentielles qui, sauf la dernière, en font un instrument d'intervention assez proche de l'Industrial Reorganisation Corporation britannique.

La création de l'I. D. I. n'est aucunement l'occasion d'une réorganisation d'ensemble des modes d'intervention de l'Etat dans l'industrie. Ni banque nationale d'investissements, ni I. R. I. à la

française coiffant le secteur nationalisé, ses dimensions seront modestes. Mais rien ne laisse craindre que la modestie du projet originel condamne tout développement dans l'avenir, si du moins les résultats de l'action de l'Institut sont concluants. Son efficacité dépendra de conditions bien connues : choix des dirigeants, respect de son autonomie par l'autorité de tutelle, coordination avec l'action des autres instances financières, opportunité des interventions sélectionnées : autant d'hypothèques que seule l'épreuve des faits permettra de lever.

*
* *

Considérant que l'action de l'Etat ne pouvait être envisagée *in abstracto*, votre Commission a jugé opportun d'évoquer certains ASPECTS DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE qui en forment le contexte.

Du point de vue conjoncturel, le haut niveau des activités économiques dans le monde a été favorable à l'expansion de l'ensemble des industries françaises, qui semblent avoir absorbé les contre-coups des grèves de mai-juin 1968. Le dénouement de la crise monétaire internationale — dévaluation du franc, réévaluation du mark — devrait permettre d'aboutir, compte tenu du freinage de la demande intérieure recherché par les interventions des pouvoirs publics, au redressement de la balance commerciale française qui semble amorcé depuis octobre dernier.

Certains secteurs, comme l'automobile ou la sidérurgie, ont connu un haut niveau d'activité durant ces derniers mois, à tel point que l'utilisation des pleines capacités de production nationale a engendré un important accroissement des importations, surtout dans le secteur sidérurgique où la balance des échanges a été déficitaire cette année.

Du point de vue des structures de l'industrie, le mouvement de concentration amorcé depuis plusieurs années s'est poursuivi avec des opérations importantes, surtout dans les secteurs Chimie et Industries électriques et électroniques. Les rationalisations effectuées dans le secteur sidérurgie en exécution du plan professionnel se sont également poursuivies.

Néanmoins, les résultats financiers de l'industrie française dans son ensemble ne sont guère brillants par rapport à ceux des industries étrangères concurrentes. Faut-il en rechercher la cause dans

le poids relatif du secteur agricole et du secteur tertiaire, dont les charges sont reportées sur l'industrie ? Dans l'importance des charges salariales, fiscales et financières qui pèsent sur elle ? Dans la dimension encore insuffisante des entreprises ? Dans la mentalité des industriels ?

Sans doute, chacun de ces facteurs a-t-il son importance, variable selon les secteurs et les entreprises. Sans doute aussi, l'industrie privée a-t-elle à supporter indirectement la charge d'un secteur public largement déficitaire. Les entreprises publiques l'approvisionnent parfois en produits ou en services à des tarifs relativement concurrentiels, mais par le biais de la fiscalité, leur déficit grève le secteur privé.

Aussi, votre commission s'est-elle penchée avec une particulière attention sur l'évolution du secteur énergétique dont le Ministère du Développement industriel et scientifique assure la tutelle.

*
* * *

Dans le SECTEUR ENERGETIQUE, l'objectif fondamental est toujours la satisfaction des besoins au meilleur prix, en sorte que l'industrie française ne paie pas son énergie plus cher que ses voisins.

En ce qui concerne l'énergie électrique, la consommation atteint en 1969 le taux élevé de croissance de 9 % et les investissements stabilisés à un niveau légèrement inférieur à celui de 1969, compte tenu de l'absence d'engagement de centrales nucléaires au cours des trois dernières années et du plafonnement des crédits nécessaires au réseau de grand transport, atteignent cependant 5.285 millions de francs. Ils seront financés dans une large mesure par le recours au marché financier et une hausse des tarifs malgré une nouvelle dotation en capital de 550 millions et de prêts du F. D. E. S. de 600 millions de francs. Il faut présenter à ce propos deux observations :

En premier lieu, la hausse des tarifs n'est pas illimitée même pour une entreprise disposant d'un monopole. D'une part, la compétitivité de l'économie française ne pourrait pas s'accommoder d'un prix sensiblement plus élevé que dans les pays voisins ; d'autre part, à notre époque de frontières ouvertes, les extensions d'entreprises françaises peuvent se réaliser en partie dans les pays de la

Communauté économique européenne. C'est pourquoi s'est posée en France la question des prix de l'électricité haute tension utilisée par l'industrie.

Votre commission souhaite donc que le « tarif vert » soit adapté à l'évolution de la structure des coûts et tienne compte des très fortes utilisations en très haute tension.

En second lieu, une plus grande autonomie doit être accordée prochainement à Electricité de France en matière tarifaire, et on ne peut qu'approuver cette désétatisation dans la mesure où elle se traduira par une gestion économique et financière améliorée profitable à l'ensemble de la Nation.

En ce qui concerne le **secteur pétrolier**, la consommation de produits pétroliers énergétiques est en fort accroissement, ayant atteint 52 % de la consommation française d'énergie qui s'est élevée à 196,6 millions de tonnes d'équivalent charbon en 1968.

Parallèlement, la production pétrolière de l'ensemble de la zone franc s'est accrue de 10 % en 1968, grâce aux progrès de la production algérienne qui représente 30 % de l'approvisionnement de la France en pétrole brut. Le développement de notre consommation de pétrole devant se poursuivre pour atteindre 115 millions de tonnes en 1975 (55 % environ de notre consommation totale d'énergie), le souci de l'indépendance nationale ainsi que la recherche du moindre coût pour la nation impliquent l'intervention à l'étranger d'opérateurs français et le contrôle par les sociétés françaises d'un plus grand nombre de sources d'approvisionnement. C'est dans cet esprit qu'a été poursuivi un effort de prospection, non seulement en Europe (mer du Nord, Adriatique) mais dans les différentes parties du monde (Libye, Algérie, Gabon, Irak, Iran, Arctique), afin d'assurer une diversification de nos sources d'approvisionnement en pétrole brut.

Il apparaît, cependant, que les efforts de diversification n'ont donné jusqu'alors que des résultats limités et doivent être poursuivis avec le plus grand souci d'efficacité compte tenu de l'importance primordiale de l'approvisionnement en pétrole jusqu'en 1985.

La politique nationale menée depuis quarante ans a permis de constituer deux groupes français intégrés l'un, « Total », à majorité de capitaux privés, l'autre, « Elf », à majorité de capitaux publics, qui, avec « Antar », société de raffinage et de distribution, satisfont 50 % environ des besoins nationaux.

Concurrents dans le domaine pétrolier, ces deux groupes ont décidé de réaliser en commun deux unités de « craquage » à la vapeur de grande dimension, l'une à Gonfreville, l'autre à Feyzin.

Ces accords de coopération ont pour but de permettre à l'industrie pétrochimique française d'affronter dans les meilleures conditions une concurrence internationale très vive et de garantir notre liberté d'approvisionnement.

Quant à l'accord franco-algérien sur les hydrocarbures, son application a donné lieu en 1969 à un certain nombre de difficultés, certaines ayant été résolues par des engagements financiers d'investissement de l'E. R. A. P. supérieurs aux prévisions initiales, d'autres faisant l'objet d'une procédure de conciliation en cours (rythme d'exploitation du gisement de zarzaitine). Mais surtout le prix de référence fiscal du pétrole a été relevé unilatéralement par le Gouvernement algérien, le 1^{er} avril 1969, alors que la revision ne pouvait être négociée aux termes mêmes de l'accord qu'à la fin de cette année.

Enfin, il faut rappeler que le pétrole algérien n'étant du pétrole franc que dans la mesure où il est fait appel, pour sa production, à des biens et services français et où l'Algérie réalise une part notable de ses importations avec la France, la diminution progressive des échanges commerciaux entre la France et l'Algérie pose un problème grave.

En ce qui concerne le **gaz naturel**, la production en provenance d'Aquitaine doit atteindre 60 milliards de thermies en 1969, 70 milliards en 1971, tandis que l'importation de gaz hollandais qui atteindra 17 milliards de thermies en 1969 pourra s'élever à 47 milliards de thermies par an en 1975 et que les livraisons de gaz algérien regazéifié à Fos devraient débuter en 1972 et atteindre 35 milliards de thermies en 1976. Le gaz naturel est donc appelé à prendre, dans le bilan énergétique français, une place croissante. Il importerait d'être particulièrement attentif à son prix. On peut craindre, en effet, que celui du gaz algérien soit sensiblement plus élevé que celui d'autres provenances.

Si la situation dans les secteurs de l'énergie électrique, du pétrole et du gaz naturel est relativement satisfaisante, il n'en est pas de même dans **les charbonnages** où la production, en régression maintenant de 3 millions de tonnes par an, doit être ramenée

à 40 millions de tonnes en 1970. La mise en œuvre de ce plan de régression a pour conséquence de 1969 à 1975 :

— dans le Nord-Pas-de-Calais, une réduction de moitié de la production et de 55 % des effectifs ouvriers ;

— en Lorraine, une diminution de 18 % de la production et de 30 % des effectifs ;

— dans le Centre-Midi, une baisse de production de 72 % et d'effectifs de 65 % entraînant la fermeture de quatre bassins houillers : Cévennes, Auvergne, Dauphiné, Loire.

Il convient donc de poursuivre avec des moyens accrus la politique de reconversion entreprise. Car ce serait un leurre d'entretenir le mineur dans l'espérance d'un renouveau du charbon ou même d'une stabilisation de la production.

La consommation charbonnière, 60 millions de tonnes en 1969, continue à être orientée à la baisse à moyen terme, même si cette régression se trouve ralentie actuellement en raison de la bonne tenue du marché des charbons industriels. Tout au plus, serait-il souhaitable de profiter de la situation conjoncturelle pour relever le prix du charbon métropolitain et atténuer le déficit des charbonnages supérieur à deux milliards de francs.

Mais au-delà du seul problème financier se pose celui de la réanimation économique des régions minières.

Il faut donc jouer à fond la carte de la reconversion et, en conséquence, développer l'aide à l'industrialisation, intensifier l'action des bureaux d'industrialisation et de la SOFIREM, créer de nouvelles zones industrielles, donner aux jeunes la possibilité d'acquérir une formation professionnelle et aux adultes une nouvelle qualification.

L'effort engagé, jusqu'alors, semble avoir porté plus de fruits dans la région du Nord qu'en Lorraine ou dans le Centre-Midi. Cette situation paraît résulter de la conjonction heureuse d'événements politiques et de considérations économiques. Il serait souhaitable que des actions analogues soient étendues aux autres bassins.

*
* *

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Affaires économiques vous propose d'adopter les crédits du budget du Ministère du Développement industriel et scientifique concernant L'INDUSTRIE.

ANNEXES



ANNEXE I

INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

(Base 100 en 1959.)

Corrigé des variations saisonnières.

	1968						1969						
	Juin.	Juillet-août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet-août.
1. Electricité	162	185	192	197	199	198	198	207	203	207	203	203	201
2. Gaz d'usine (distribution).....	197	210	210	217	256	277	239	306	273	279	233	254	232
3. Pétrole et carburants.....	243	282	248	267	273	279	287	279	285	289	296	263	297
4. Combustibles minéraux solides..	82	80	86	84	83	83	84	85	81	82	78	80	71
5. Extraction de minerais métall...	99	97	103	100	105	101	101	98	96	101	106	95	93
6. Extraction de matériaux de const.	177	191	204	205	218	221	240	183	220	207	218	216	227
7. Extraction et préparation de minéraux divers.....	115	129	127	136	136	127	136	121	137	130	137	124	115
8. Production des métaux.....	103	142	141	152	155	151	155	151	149	150	154	153	144
9. Transformation des métaux.....	114	171	169	179	182	184	178	175	173	182	181	178	180
10. Industrie du verre.....	154	182	168	187	189	191	192	183	182	186	181	186	183
11. Céramique et fabrication de matériaux de construction....	164	180	179	184	182	192	203	186	196	200	198	204	200
13. Industries chimiques.....	200	252	251	271	267	274	285	280	288	288	303	279	305
14. Caoutchouc	122	155	160	165	165	172	165	164	166	170	170	167	159
15. Tabacs et allumettes.....	126	141	138	140	141	119	146	144	141	148	149	146	151
16. Corps gras.....	102	111	103	105	106	103	97	95	104	100	106	99	94
17. Industrie textile.....	113	127	133	131	136	138	140	138	138	141	143	140	139
18. Cuirs	111	119	121	122	129	124	130	126	134	133	130	133	125
19. Papiers-cartons	156	156	163	160	169	171	166	166	171	164	172	176	170
20. Presse, édition.....	144	154	174	179	179	176	167	164	170	171	175	180	184
Ensemble (bâtiment et travaux publics exclus).....	130	167	167,5	175,5	178	180	179	176	176	181	181	179,5	180,5
12. Bâtiment et travaux publics....	139	164	158	169	163	169	180	153	174	171	170	163	171
Ensemble (bâtiment et travaux publics inclus).....	131,5	166,5	166	174	175	178	179	171	175,5	178	179	176	178,5

ANNEXE II

PART DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS FRANÇAISES DANS LA PRODUCTION D'ACIER BRUT, EFFECTIFS OUVRIERS ET CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE

Année 1968.

NOM DES SOCIÉTÉS	PRODUCTION d'acier brut		EFFECTIFS OUVRIERS (activité sidérurgique).		CHIFFRE D'AFFAIRES (activité sidérurgique).	
	En milliers de tonnes.	En pourcentage du total.	Nombre.	En pourcentage du total.	En millions de francs.	En pourcentage du total.
Wendel-Sidélor (1).....	8.220	40,3	37.855	35,3	3.677	31,1
Usinor	6.373	31,2	19.359	18,1	2.862	24,2
Cockerill-Ougrée-Providence (2)	838	4,1	4.510	4,2	>	>
Chiers	821	4,0	4.864	4,5	483	4,1
Société métallurgique de Nor- mandie	672	3,3	3.726	3,5	295	2,5
Neuves-Maisons	543	2,7	2.404	2,2	234	2,0
C. A. F. L.	518	2,5	3.609	3,4	314	2,7
Pompey	385	1,9	3.317	3,1	345	2,9
Ugine-Kuhlmann	378	1,8	2.253	2,1	696	5,9
S. F. A. C. (Creusot).....	340	1,6	1.975	1,8	290	2,5
Total des 10 sociétés..	19.088	93,4	83.872	78,2	9.196	77,9
Total France.....	20.410	100,0	107.115	100,0	11.810	100,0

(1) Y compris ses filiales SOLLAC et SACILOR.

(2) Usines françaises seulement.

ANNEXE III

INDUSTRIE AUTOMOBILE

1° Evolution de la production et des ventes de l'automobile française depuis un an.
(En nombre de véhicules.)

	1968				1969		
	1 ^{er} semestre.		2 ^e semestre.		1 ^{er} semestre.		
		Variation 1 ^{er} sem. 68		Variation 2 ^e sem. 68		Variation 1 ^{er} sem. 69	Variation 1 ^{er} sem. 69
		1 ^{er} sem. 67		2 ^e sem. 67		1 ^{er} sem. 68	1 ^{er} sem. 67
<i>Production</i>	901.947	— 11 %	971.901	+ 18 %	1.197.003	+ 33 %	+ 18 %
<i>Ventes :</i>							
<i>Marché intérieur</i>	546.574	— 19 %	597.168	+ 14 %	692.325	+ 27 %	+ 3 %
<i>Exportations</i>	375.154	— 7 %	380.920	+ 23 %	490.993	+ 31 %	+ 40 %

2° Evolution de la production et des exportations de l'industrie automobile en Allemagne de l'Ouest et en Italie.

	PRODUCTION		EXPORTATIONS	
	Nombre de véhicules 1 ^{er} semestre 1969.	Variation 1 ^{er} semestre 1969	Nombre de véhicules 1 ^{er} semestre 1969.	Variation 1 ^{er} semestre 1968
		1 ^{er} semestre 1968		1 ^{er} semestre 1968
<i>Allemagne</i>	1.833.916	+ 17 %	1.036.506	+ 10 %
<i>Italie</i>	936.497	+ 9 %	372.274	+ 25 %

3° Répartition du marché français des voitures particulières entre divers constructeurs français et étrangers au 1^{er} semestre 1969.

<i>Constructeurs français.</i>		<i>Constructeurs étrangers.</i>	
Renault	28,2 %	Fiat	7,4 %
Peugeot	18,2	Ford	5,3
Citroën	17,3	Opel (G. M.)	4,5
Simca	10,6	B. L. M. C. (1)	2,2
		V. W. (2)	1,2
		Daf	0,7
		Mercédès	0,6
		Divers	3,2
Total	74,3 %	Total	25,1 %

(1) B. L. M. C. : British Leyland Motor Corporation (Grande-Bretagne).

(2) V. W. Volkswagen (République fédérale d'Allemagne).

4° Importations françaises en provenance de divers pays en 1968 et 1969.

	PREMIER SEMESTRE 1968		PREMIER SEMESTRE 1969		ANNEE 1968			
	V. P. (1).	V. U. (2).	V. P.	V. U.	V. P.		V. U.	
	Valeur.	Valeur.	Valeur.	Valeur.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.
Belgique	130.967	22.273	213.516	30.299	231.014	43.652	41.602	2.009
Pays-Bas	35.321	23.279	45.484	39.216	61.203	11.383	53.893	1.361
Allemagne	273.943	168.596	410.283	247.195	619.185	88.831	360.482	12.731
Italie	293.217	30.764	374.201	79.842	556.796	99.028	77.317	5.697
Total C. E. E.....	733.448	244.912	1.043.484	396.552	1.468.198	242.894	533.294	21.798
Grande-Bretagne	92.697	13.299	97.605	10.057	181.924	32.855	21.370	1.203
Suède	14.380	9.801	18.150	13.189	27.346	2.738	17.906	433
Etats-Unis	13.766	11.219	8.751	28.582	23.655	1.753	29.153	379
Japon	17.751	40	14.686	189	38.239	10.129	77	2
Total	138.594	34.359	139.192	52.017	271.164	47.475	68.506	2.017
Total général tous pays..	876.262	283.073	1.188.065	452.785	1.751.700	293.509	610.573	24.304

(1) V. P. = voitures particulières.

(2) V. U. = véhicules utilitaires.

ANNEXE IV

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DES CHARBONNAGES DE FRANCE DE 1960 A 1969 ET OBJECTIF POUR 1970

(En millions de tonnes.)

	NORD et Pas-de-Calais.	LORRAINE	CENTRE- MIDI	ENSEMBLE des bassins.
1960	28,9	14,7	13,4	57
1961	26,9	14	12,6	53,5
1962	27,1	14,3	12,3	53,7
1963	24,7	13,1	11,4	49,2
1964	26,57	15,63	12,39	54,59
1965	25,5	15,5	11,9	52,9
1966	25,3	15,5	11,1	51,9
1967	23,4	15	10,8	49,2
1968	19,7	13,8	10	43,5
1969 :				
Objectif	19,9	14,7	9,7	44,3
Prévisions	18,9	14	9,5	42,4
Objectif 1970 :				
V° Plan.....	23	14,5	10,5	48
Revisé en 1969.....	17,3	13,4	9,3	40

ANNEXE V

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS FRANÇAISES DE COMBUSTIBLES MINÉRAUX SOLIDES

(En milliers de tonnes.)

	DU 1 ^{er} JANVIER AU 31 AOUT					
	Importations.			Exportations.		
	1967	1968	1969	1967	1968	1969
Sarre	2.043	1.844	1.848	36	38	32
Allemagne	3.466	3.976	4.259	261	260	394
Belgique	375	428	535	89	171	435
Hollande	753	616	651	76	73	68
Italie	20	19	20	27	30	50
Luxembourg	»	»	»	4	3	19
Total C.E.C.A.	6.627	6.883	7.313	493	575	998
Grande-Bretagne	364	268	258	»	»	»
Pologne	400	551	689	»	»	»
U.R.S.S.	959	724	902	»	»	»
U.S.A.	1.648	951	1.133	»	»	»
Maroc	8	5	6	»	»	»
Afrique du Sud.....	18	34	28	»	»	»
Espagne	»	»	»	69	26	23
Suisse	»	»	»	40	34	42
Afrique du Nord.....	»	»	»	4	9	35
Pays divers.....	10	»	»	18	22	40
Total pays tiers.	3.407	2.533	3.016	131	91	140
Total général.....	10.064	9.416	10.329	624	666	1.138

ANNEXE VI

PRODUCTIONS ET CONSOMMATIONS D'ÉLECTRICITÉ DE 1967 A 1975

(En milliards de kilowattheures.)

	1967	%	1968	%	1969	%	1970	%	1975	%
<i>Production.</i>										
Hydraulique (1)	44,9	41	50,1	42	50	39	51	37	57	29
Thermique	63,9	57	64,4	55	74	58	80	58	121	63
Nucléaire	2,6	2	3,2	3	4	3	6	5	16	8
Total	111,4	100	117,7	100	128	100	137	100	194	100
Solde des échanges avec l'étranger	2,6		1,5		2		2		1	
Total	114,0		119,2		130		139		195	
<i>Consommation.</i>										
Haute tension	80,4	76	82,8	75	89,3	74	94,5	74		
Basse tension	25,2	24	27,6	25	31,0	26	34,0	26		
Total consommation.	105,6	100	110,4	100	120,3	100	128,5	100	181,8	100
Pertes	8,4		8,8		9,7		10,5		13,2	
Total consommation + pertes.....	114,0		119,2		130		139		195	

(1) Le coefficient d'hydraulicité a été de 0,93 en 1967 et 1,07 en 1968. Pour 1969, 1970 et 1975, les prévisions de production hydraulique ont été effectuées sur la base d'un coefficient égal à 1.

ANNEXE VII

LE FONDS DE SOUTIEN AUX HYDROCARBURES

I. — La situation en 1969.

1° Recettes.

Les prévisions de consommation d'hydrocarbures donnant lieu à perception de redevances au profit du Fonds de soutien aux hydrocarbures établies par la Direction des carburants à la fin de l'année 1968 pour l'exercice 1969 ont été les suivantes :

Essence et supercarburant	157,4 millions d'hectolitres.
Gas-oil	50,1 millions d'hectolitres.
Fuel-oil léger	2,2 millions de tonnes.
Fuel-oil domestique	304 millions d'hectolitres,

soit un montant global de recettes prévisibles de :

Essence et supercarburant :

157,4 millions d'hectolitres à 3,16 francs 497,28 millions de francs.

Gas-oil :

50,1 millions d'hectolitres à 2,60 francs..... 130,26 millions de francs.

Fuel-oil léger :

2,2 millions de tonnes à 2 francs..... 4,40 millions de francs.

Fuel-oil domestique :

304 millions d'hectolitres à 1 franc..... 304 millions de francs.

Total 935,94 millions de francs,

Arrondi à 936 millions de francs.

Il convient d'y ajouter des prévisions de recettes diverses provenant de valorisation et le remboursement de prêts pour un montant de 1,31 million de francs.

2° Dépenses.

Chapitre 1 ^{er} . — Soutien à la production nationale.....	11.000.000 F.
Chapitre 2. — Aide à la recherche.....	Mémoire.
Chapitre 3. — Intensification de la recherche de pétrole.....	288.000.000
Chapitre 4. — Versement de prêts.....	Mémoire.
Chapitre 5. — Frais de fonctionnement.....	350.000
Chapitre 6. — Restitution de droits indûment perçus.....	50.000
Chapitre 7. — Dépenses diverses ou accidentelles.....	23.000.000
Chapitre 8. — Versement au Budget général.....	614.910.000
Total	937.310.000 F.

II. — Les prévisions pour 1970.

1° Recettes.

Il est prévu de transformer en 1970 tout ou partie de plusieurs des taxes parafiscales alimentant le Fonds de soutien en taxe intérieure. Ce doit être le cas pour le gas-oil et le fuel-oil domestique (taxation transformée en totalité et, par conséquent, supprimée des recettes du Fonds), ainsi que de l'essence et du

supercarburant (taxation au profit du Fonds ramenée de 3,16 à 3,32 F-hl). La taxation sur le fuel-oil léger reste inchangée. Dans ces conditions les recettes 1970 du Fonds pourraient être les suivantes :

Prévision de consommation :

Essence et super : 169,8 millions d'hectolitres à 2,32 F.	393,936 millions de francs.
Fuel-oil léger : 2,1 millions de tonnes à 2 F	4,2 — —

Total 398,13 millions de francs.

S'y ajouteraient des recettes provenant de divers remboursements pouvant porter ce total à 399 millions de francs environ.

2° Dépenses.

Chapitre 1 ^{er}	5.000.000 F.
Chapitre 2.....	Mémoire.
Chapitre 3.....	250.000.000
Chapitre 4.....	Mémoire.
Chapitre 5.....	350.000
Chapitre 6.....	50.000
Chapitre 7.....	18.600.000

Total 274.000.000 F.

Le solde entre les dépenses et les recettes, soit 125, sera reversé au budget général.

Les dépenses prévues pour l'année 1970 appellent les remarques suivantes :

Chapitre 1^{er}. — *Soutien à la production.*

Les taux de soutien découlant de l'arrêté du 30 novembre 1965 ont été réduits en 1968 et 1969 à 20 % de la valeur. Ils seront ramenés à 10 % en 1970. Comme la production des gisements du Bassin parisien continue à décliner, le crédit inscrit en 1969 à ce chapitre a été réduit d'un peu plus de la moitié.

Chapitre 3. — *Intensification de la recherche de pétrole.*

La dotation qu'il est prévu d'accorder à l'E. R. A. P. à ce titre pour 1970 est inférieure à celle de 1969. Elle paraît suffisante pour permettre à l'établissement public d'exécuter le programme de recherches prévu pour 1970, compte tenu de ses ressources propres.

Chapitre 7. — *Dépenses diverses et accidentelles.*

Elles concernent trois rubriques essentielles :

— les recherches marines constituent la poursuite de l'effort entrepris en vue de doter les sociétés françaises de moyens permettant l'exploration et la mise en valeur du plateau continental. 1970 verra la continuation des essais semi-industriels poursuivis cette année et la clôture du programme triennal de recherche ;

— des contrats spéciaux pour le développement de certaines recherches, notamment en matière de géophysique entreprise par la Compagnie générale de géophysique ;

— des interventions diverses : bonification d'intérêt en faveur de la Société des caoutchoucs Butyl et dotation d'un comité de recherches d'informatique appliquée à l'industrie pétrolière.

Le crédit inscrit à ce chapitre pour 1970 est sensiblement équivalent à celui de 1969. L'an prochain, comme cette année, l'Institut français du pétrole en effet financera la plus grande partie des recherches au moyen de ses ressources propres, accrues en conséquence par un rajustement approprié de ses redevances.